



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

**MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET
DES NOUVELLES TECHNOLOGIES**

**STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA
FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE
2010/2020
(SNDFTP)**

SEPTEMBRE 2010

TABLE DES MATIERES

1	Introduction : Ancrage du programme et démarche globale :	1
2	Contexte général	1
2.1	Situation socio-économique	1
2.2	Le secteur éducatif	2
3	La FTP : État des lieux	4
3.1	Aperçu historique	4
3.1.1	Naissance des premières structures : de 1960 aux années 80	4
3.1.2	La professionnalisation et l'extension de l'offre : jusqu'à la moitié des années 90	4
3.1.3	La recherche de qualité et de pertinence: à partir de la fin des années 90	4
3.1.4	Unification du système : à partir de 2008	5
3.2	Présentation de la FTP ; Structure et organisation du système	5
3.3	Diagnostic du dispositif national de formation technique et professionnelle	8
3.3.1	L'offre de formation technique et professionnelle	8
3.3.2	La qualité de la formation	11
3.3.3	Relation formation- emploi	13
3.3.4	La gestion et le pilotage du dispositif	14
3.4	Stratégie FTP en cours de mise en œuvre dans le cadre du PNDSE	16
3.4.1	Amélioration du pilotage de la formation technique et professionnelle	16
3.4.2	Amélioration de la qualité des formations	16
3.4.3	Développement et diversification de l'offre	16
3.5	Les principales actions menées depuis la création du Département chargé de la FTP	17
4	Stratégie de refondation de la FTP	18
4.1	Préambule	18
4.2	Synthèse des principales lacunes du dispositif de FTP	19
4.3	Les exigences de la nouvelle refondation envisagées pour le dispositif FTP	20
4.4	Les principes de base et orientations de la politique de la FTP	21

4.5	Objectifs et stratégies.....	22
4.5.1	Amélioration du Pilotage et de la Gouvernance du dispositif FTP	22
4.5.2	Amélioration de la qualité de la formation.....	23
4.5.3	Extension de l’offre de formation du dispositif.....	23
4.5.4	Amélioration de l’efficacité externe du dispositif et son ancrage par rapport à l’économie.....	24
4.6	Activités/ composantes	24
4.6.1	Composante 100 : Gouvernance du dispositif	24
4.6.1.1	Rappel des objectifs poursuivis :	24
4.6.1.2	Acquis :	25
4.6.1.3	Sous composantes et activités	25
4.6.1.3.1	Composante 100 : Renforcement du pilotage du dispositif.....	25
4.6.1.3.2	Description des sous composantes et présentation des activités.....	26
4.6.1.3.2.1	Sous composante 110 : Renforcement du pilotage du dispositif.....	26
4.6.1.3.2.2	Sous composante 120 : Renforcement de la gestion centrale	28
4.6.1.3.2.3	Sous composante 130 : Développement des ressources humaines du secteur	30
4.6.1.3.2.4	Sous composante 140 : Renforcement de la gestion des établissements	31
4.6.1.3.2.5	Sous composante 150 : Renforcement de l’INAP-FTP	33
4.6.1.3.2.6	Sous composante 160 : Mobilisation de financement :	33
4.6.2	Composante 200 : Qualité de la formation.....	34
4.6.2.1	Rappel des objectifs poursuivis :	34
4.6.2.2	Acquis :	34
4.6.2.3	Sous composantes et activités	35
4.6.2.3.1	Composante 200 : Qualité de la formation	35
4.6.2.3.2	Description des sous composantes et activités	36
4.6.2.3.2.1	Sous composante 210 : Formation initiale des formateurs :	36
4.6.2.3.2.2	Sous composante 220 : Développement des programmes et outils pédagogiques suivant l’APC et l’alternance	37
4.6.2.3.2.3	Sous composante 230 : Amélioration des conditions de travail des formateurs	39
4.6.2.3.2.4	Sous composante 240 : Appui à la qualité de l’offre privée de formation professionnelle :	39
4.6.2.3.2.5	Sous composante 250 : Amélioration des conditions de vie pédagogiques dans les établissements :	40
4.6.3	Composante 300 : Capacité du dispositif	40
4.6.3.1	Rappel des objectifs poursuivis :	40
4.6.3.2	Acquis :	41
4.6.3.3	Sous composantes et activités	41
4.6.3.3.1	Composante 300 : Capacité du dispositif	42
4.6.3.3.2	Description des sous composantes et activités	43
4.6.3.3.2.1	Sous-composante : 310 : Mise en place de pôles de formations régionaux	43
4.6.3.3.2.2	Sous composante 320 : Extension de l’offre de formation	44

Activité 3202 : création d'un établissement sectoriel en BTP :	44
Activité 3203 : création d'un établissement en hôtellerie tourisme.....	45
4.6.3.3.2.3 Sous composante 330 : mise en place d'un dispositif d'apprentissage insertion	46
4.6.3.3.2.4 Sous composante 340 : mise en place d'un système de la reconnaissance des acquis professionnels et d'homologation des diplômes	48
4.6.4 Composante 400 : Efficacité externe du dispositif	48
4.6.4.1 Rappel des objectifs poursuivis :	48
4.6.4.2 Acquis :	49
4.6.4.3 Sous composantes et activités	49
4.6.4.3.1 Composante 400 : Efficacité externe du dispositif.....	49
4.6.4.3.2 Description des sous composantes et activités	51
4.6.4.3.2.1 Sous-composante 410 : Renforcer le FAP-FTP	51
4.6.4.3.2.2 Sous-composante 420 : Renforcement des services aux entreprises ...	52
4.6.4.3.2.3 Sous-composante 430 : Développement de l'alternance et de l'apprentissage.....	53
4.6.4.3.2.4 Sous-composante 440 : Information sur les besoins de l'emploi	54
4.6.4.3.2.5 Sous-composante 450 : Évaluation de l'efficacité externe des établissements.....	55
4.6.4.3.2.6 Sous-composante 460 : Stratégie de communication	56
4.7 Coût de mise en œuvre	57
4.8 Mécanisme de suivi/évaluation	57

1 Introduction : Ancrage du programme et démarche globale :

Conformément aux orientations du Président de la République pour faire de la FTP l'une des priorités de l'action gouvernementale, le Ministère de L'Emploi, de La Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies, s'engage à mettre en place un programme de développement de la FTP pour la période 2010-2020.

Le programme proposé ci-après se réfère au cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et capitalise les acquis du Programme National de Développement du Secteur Éducatif qui comportait une composante FTP dont les activités de la première phase sont en cours d'achèvement. Le présent programme se base sur le bilan de cette composante et sur l'action des autres départements concernés.

Il prend en compte les conclusions de l'ensemble des études réalisées au cours des dernières années portant notamment sur les besoins des principaux secteurs de l'économie, sur l'audit des établissements de formation professionnelle et le Secteur de l'Éducation (RESEN).

Son objectif est de constituer un document de référence, reflétant la vision du Gouvernement dans ce domaine et pouvant servir de base pour l'instruction de projets de développement du dispositif.

Sa mise en œuvre sera soutenue par des plans d'actions annuels et pluriannuels du département.

2 Contexte général

2.1 Situation *socio-économique*

La société mauritanienne a connu de profondes mutations depuis les années 1960. La population a triplé, elle s'est largement sédentarisée et a connu un taux très élevé d'urbanisation (plus de 64 % de la population vit en ville en 2005 contre 5,8 % en 1960).

L'effet conjugué de la croissance démographique et de l'urbanisation a exercé des pressions considérables sur le marché de l'emploi. L'économie nationale n'a pas été en mesure de répondre à la forte expansion de l'offre de main-d'œuvre, comme en fait foi la persistance d'un taux élevé de chômage (32,5 % en 2004).

Or, c'est d'abord par l'emploi que le pays assurera son développement. Il doit impérativement relever le défi de l'intégration économique de sa population active, en particulier celle des jeunes, condition essentielle d'émancipation nationale et de stabilité.

L'importance de cet enjeu vital pour la nation mauritanienne peut être illustrée par les constats suivants :

- 62 % de la population a moins de 25 ans. Près de 600 000 mauritaniens ont entre 15 et 25 ans. Ils sont déjà sur le marché du travail ou y arriveront dans un

proche avenir. La population occupée est en grande partie sous qualifiée. Ceci représente un défi de taille aussi bien en formation initiale qu'en formation continue et en perfectionnement.

- Dans les économies en émergence, on estime qu'entre 35 % et 50 % des nouveaux emplois exigeront un niveau de compétence correspondant à peu près à la formation technique ou professionnelle (techniciens et technicien supérieur).
- La disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée est devenue l'un des premiers critères d'investissement du secteur privé.
- Plusieurs secteurs de l'économie mauritanienne présentent d'intéressantes perspectives de croissance et donc d'emplois : pétrole, BTP, tourisme et services, mines et industries, etc. le secteur du BTP, en particulier, connaît un essor rapide sous la pression de l'urbanisation accélérée et celui du pétrole est appelé à se développer à brève échéance.
- Pour tirer profit de ses ressources, et être compétitif au plan régional et international, la Mauritanie devra rendre disponible une main-d'œuvre capable de répondre aux exigences de qualité d'une économie de plus en plus mondialisée. Sans cela, elle ne tirera que des gains marginaux de l'exploitation de son patrimoine tout en étant confrontée à une sous utilisation dramatique de son capital humain.
- Le développement des entreprises privées implique qu'elles puissent trouver sur le marché du travail les qualifications dont elles ont besoin et que les employés en activité aient la possibilité d'améliorer de façon continue leur niveau de compétence ou de changer leur profil professionnel. C'est pourquoi, la formation technique et professionnelle est un levier important et un domaine déterminant de coopération bilatérale et internationale pour le développement des ressources humaines qui constitue un facteur clé pour la modernisation de l'économie et pour l'amélioration de la compétitivité des entreprises
- Le système éducatif mauritanien a connu ces dernières années une forte extension de son offre tant au niveau du fondamental que du secondaire général et déverse sur le marché de l'emploi des milliers de jeunes sans qualification les préparant à une insertion harmonieuse dans la vie active.
- La dynamique de changement que connaît le pays depuis le 6 août 2008, place l'amélioration de la gouvernance au premier plan des préoccupations des autorités nationales ; ce qui interpelle en premier lieu la qualité des ressources humaines.

Pour toutes ces considérations, la formation technique et professionnelle se trouve désormais au cœur du combat national pour l'emploi et le développement économique et social et bénéficie, d'une priorité à la mesure de l'enjeu et des défis qui se posent au pays.

2.2 Le secteur éducatif

Depuis son accession à l'indépendance en 1960, la Mauritanie a déployé des efforts constants afin de développer un système éducatif adapté à son contexte

socioéconomique et culturel, en dépit des contraintes résultant des faibles ressources pouvant être affectées aux services publics et à l'accroissement considérable de besoins en services de base, notamment en éducation.

L'éducation est rapidement devenue une priorité nationale affichée par le gouvernement mauritanien. L'accès à l'éducation de base a mobilisé une partie significative des ressources du pays.

En 15 ans, le taux brut de scolarisation (TBS) du fondamental a presque doublé passant de 48,7% en 1991 à 95,4 % 2008. Les effectifs scolarisés ont évolué respectivement, sur la même période de 166036 à 473 688 élèves.

L'évolution de la scolarisation au niveau de l'enseignement secondaire est impulsée par celle de l'enseignement général qui représente plus de 97 % de l'ensemble des élèves du secondaire. C'est ainsi que sur la même période les effectifs élèves ont progressés respectivement de 28168 à 96893 inscrits.

Les étudiants accueillis au niveau de l'enseignement supérieur ont enregistré dans le même temps une progression moins forte mais néanmoins considérable évoluant de 7527 à 11892 inscrits dans les différents établissements.

Malgré les progrès réalisés en matière de scolarisation notamment universelle, le pays demeure confronté à un faible niveau de qualité de l'enseignement dispensé aux enfants et aux jeunes. Un taux très élevé d'échec et d'abandon scolaire est enregistré avant la fin du cycle primaire et davantage avant la scolarité de base souhaitable établie à 9 ans. Le taux de redoublement au premier cycle du secondaire est de l'ordre de 8% %, mais il atteint 70 % en Terminale secondaire. En 2008, plus de 47 000 jeunes ont abandonné l'école avant d'avoir complété la scolarité de base de 9 années. Ces jeunes sans qualification auront de grandes difficultés à s'intégrer à un marché du travail qui fera de moins en moins de place aux personnes non qualifiées.

Outil de régulation du système éducatif et pont entre celui-ci et le marché de l'emploi, la FTP dont la situation est analysée ci-dessous, est restée jusqu'à une date récente le parent pauvre de la politique éducative et des stratégies en matière d'emploi. Malgré les efforts consentis pour son développement, son offre actuelle ne représente guère 3% des effectifs inscrits au niveau de l'enseignement secondaire.

En 1999, le Gouvernement a adopté une réforme du système éducatif qui visait les objectifs suivants :

- Une unification des filières d'enseignement (arabe et bilingue);
- Une prise en compte des défis de la mondialisation;
- Une amélioration de la qualité de l'enseignement;
- Un recentrage vers les formations scientifiques et technologiques;
- Un accroissement de la qualification de la main-d'œuvre nationale.

En soutien à cette réforme, le Gouvernement a mis alors en place le Programme national de développement du secteur de l'éducation (PNDSE) pour la période 2001-2010. Une sous composante de ce Programme décennal concerne la formation professionnelle et technique qui a posé un diagnostic réaliste de l'état du dispositif FTP et proposé des correctifs appropriés, dont certains ont déjà été mis en place, comme on le verra plus loin.

3 La FTP : État des lieux

3.1 Aperçu historique

L'évolution de la Formation Technique et Professionnelle est passée par quatre étapes principales :

3.1.1 Naissance des premières structures : de 1960 aux années 80 :

Cette étape fut marquée par la faible part de ce secteur dans les plans de développement de la ressource humaine du pays. Seuls le Lycée et collège d'enseignement technique de Nouakchott et le Centre Mamadou Touré de Nouadhibou, centrés sur les besoins d'industrialisation découlant de l'exploitation minière, avaient vu le jour durant cette période. La formation privée était quasiment inexistante.

3.1.2 La professionnalisation et l'extension de l'offre : jusqu'à la moitié des années 90

Au cours de cette période, le dispositif de formation a connu une évolution importante avec la professionnalisation de l'enseignement technique, tourné jadis vers l'enseignement technologique, et la création d'un dispositif de formation professionnelle à travers la mise en place de centres de formation professionnelle. Cette étape fut marquée par une diversification de l'offre en direction des secteurs agricole, tertiaire et informel urbain.

3.1.3 La recherche de qualité et de pertinence: à partir de la fin des années 90

Cette étape fut particulièrement marquée par :

- au niveau réglementaire, la promulgation de la loi cadre 98-007 offrant au dispositif son premier cadre de référence législatif unifié et l'adoption du décret n° 98-056 du 26 juillet 1998 dotant les établissements de formation de l'autonomie administrative et financière nécessaire pour leur garantir une dynamique de fonctionnement ; ces deux textes fondamentaux ont consacré l'implication du secteur privé, à travers ses organisations socioprofessionnelles à tous les niveaux de gestion de la FTP ;
- la création d'une unité d'ingénierie ayant en charge les questions de la relation formation –emploi et l'expérimentation de nouveaux mécanismes de financement à travers un fonds d'appui aux activités de formation ;
- au niveau des ressources humaines, la mauritanisation du corps des professeurs a été réalisée mais le statut proposé pour améliorer la motivation des formateurs n'a pas été promulgué ;

Il est à noter cependant, qu'au niveau institutionnel, l'unification de la tutelle du dispositif, prévue initialement à cette étape, n'a finalement pu aboutir qu'en 2007, avec la création du Ministère de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle.

Les résultats des activités menées au cours de cette période ont été capitalisés et ont servi de base à l'élaboration d'une sous-composante Formation Technique et Professionnelle au sein du Programme National de Développement du Secteur Éducatif (PNDSE).

3.1.4 Unification du système : à partir de 2008

Avec le changement du 06 Août 2008, la politique du pays en matière de formation technique et professionnelle a pris un nouveau tournant qui s'est renforcé avec la mise en place du Gouvernement issu des élections du 18 juillet 2009. Ce tournant s'est traduit notamment par:

- la création décembre 2008 du Secrétariat d'État Chargé de la Formation Professionnelle, avec pour missions la conception, la mise en œuvre et le suivi- évaluation de la politique nationale en matière de formation professionnelle ;
- La transformation de ce Secrétariat d'Etat en Ministère, chargé de l'Emploi et de la Formation Technique et Professionnelle ;
- la réforme Centres de Formation Professionnelle visant à rapprocher leur offre de la demande économique à travers : la révision de leurs programmes, la formation de leur formateurs, la mise à niveau de leurs infrastructures (équipements et locaux) ;
- le lancement d'un processus d'élaboration de la présente stratégie, en vue de doter le Département d'une vision globale, assortie d'un plan de mise en œuvre pour le développement d'un dispositif national de formation technique et professionnelle, moderne et en mesure de répondre aux défis de développement économique et social du pays.

3.2 Présentation de la FTP ; Structure et organisation du système

La FTP a pour vocation de fournir aux personnes les connaissances et les compétences nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une profession en vue de leur intégration dans le marché du travail à titre d'aide ouvrier, d'ouvrier spécialisé, d'ouvrier qualifié, de technicien ou de technicien supérieur.

En Mauritanie, la FTP comprend :

- *l'enseignement technique et professionnel* qui forme pour les trois derniers niveaux dans le cadre d'une formation diplômante, et ;
- *la formation professionnelle* qui prépare aux trois premiers niveaux dans le cadre d'une formation spécialisée à orientation d'insertion sociale et professionnelle, en plus de programmes ciblant les travailleurs en cours d'emploi.

L'enseignement technique et professionnel est assuré par les lycées de formation technique et professionnelle et les centres supérieurs d'enseignement technique. A l'heure actuelle, il est organisé en quatre cursus de formation correspondant chacun à un des niveaux de qualification auxquels il prépare.

Le premier cursus d'une durée de deux ans recrute sur concours les élèves ayant le niveau de la dernière année du premier cycle secondaire et débouche sur le diplôme de brevet d'enseignement professionnel (BEP).

Le niveau technicien fait l'objet de deux cursus dont l'un à finalité professionnelle, d'une durée de deux ans, recrute sur concours les élèves ayant le niveau de la terminale ou le BEP et débouche sur le diplôme de brevet de technicien (BT) et l'autre d'une durée de trois ans recrute sur concours les élèves ayant accomplis avec succès les études du premier cycle secondaire et débouche sur le baccalauréat technique (Bac T) qui a pour vocation principale de préparer à l'enseignement supérieur technique.

Le niveau technicien supérieur est visé par un cursus de deux ans recrutant les élèves bacheliers ou titulaires du BT et débouche sur le diplôme de brevet de technicien supérieur (BTS).

Les cursus de BEP, de BT et de Bac T sont dispensés dans 4 lycées de formation technique et professionnelle. Celui du BTS est organisé par (1) centre supérieur d'enseignement technique. Ce dernier assure également la formation des formateurs pour les LFTP.

En plus de ces cursus de formation initiale, les lycées de formation technique et professionnelle et le CSET organisent également, sur demande, des sessions de formation continue en cours d'emploi.

La formation professionnelle est organisée dans des centres de formation professionnelle dispensant des formations sanctionnées par des certificats d'aptitude Professionnelle (CAP) et des attestations de stage ou de qualification professionnelle.

Le CAP s'adresse aux élèves issus du système éducatif ayant au moins le niveau de la troisième année du fondamental dans une formation portée à deux ans (depuis la rentrée 2008 -2009) et débouchant sur le niveau d'ouvrier qualifié.

Les formations sanctionnées par des attestations de stage ou de qualification professionnelle sont organisées, à la carte, selon des durées variables et ponctuelles, au profit des travailleurs en activité ou des demandeurs d'emploi. Certains centres, en raison des limites de leurs ressources, consacrent actuellement leurs efforts à ces formations.

Malgré la création d'un département Chargé de la Formation professionnelle qui assure la tutelle de 18 établissements de formation, d'autres départements ministériels continuent à entretenir leurs propres structures de formation ce qui suppose un effort important de coordination qui reste encore à déployer pour garantir une harmonie sans faille de la politique nationale de formation professionnelle.

Les centres publics de formation professionnelle sont au nombre de 14 dont 12 relèvent du MEFPNT, (1) pour les Mahadras sous la tutelle du Ministère chargé de L'Enseignement Originel et (1) sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales de l'Enfance et de la Famille (MASEF).

Les tableaux ci après récapitulent les données sur les établissements, leurs tutelles, leurs effectifs et leurs cursus.

Tableau 1 : Répartition des établissements et de leurs effectifs en cours de formation diplômante en 2008 suivant les tutelles

Tutelle		Nombres d'établissements	Capacité d'accueil *
MEFPNT	Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Nouvelles Technologies	18	3609
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime	1	88
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage	1	0
MSAS	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales	2	N/D
MCOLLAEO	Ministère Chargé de l'Orientation Islamique, de la lutte Contre l'Analphabétisme et à l'Enseignement Originel	1	114
MASEF	Secrétariat d'État à la condition Féminine	1	243
	TOTAL	24	4054

Tableau 2 : Les types de formation offerts en FTP

Conditions d'accès	Type	Établissements	Durée	Diplôme obtenu
BT ou BAC	FT	CSET	2 ans	BTS
Année terminale du collège d'enseignement général	FT	LFTP	3 ans	BAC T
			2 ans	BT
Année terminale du collège d'enseignement général	FT	LFTP	2 ans	BEP
Niveau quatrième collège	FP	CFPP	2 ans	CAP
16 ans + enseignement fondamental 6 ans			500 h.	ATTESTATION

La structure et l'organisation actuelles du système FTP présentent les incohérences suivantes, selon une étude réalisée pour la proposition d'un cadre conceptuel de la FTP :

- *Les règles applicables aux différents titres et diplômes de la FTP manquent d'harmonisation et ne respectent pas souvent les standards internationaux en usage pour les niveaux de qualification correspondants, ce qui pourrait affecter la valeur du diplôme et sa reconnaissance par le milieu professionnel. L'appellation de certains diplômes prête à équivoque au regard des titres similaires dans les systèmes internationaux de référence,*

- *La dénomination lycée pour certains établissements renvoie à des cursus débouchant sur le baccalauréat et semble peu adaptée à une formation technique et professionnelle orientée vers la préparation d'ouvriers qualifiés et de techniciens directement opérationnels sur le marché de l'emploi.*

3.3 Diagnostic du dispositif national de formation technique et professionnelle

3.3.1 L'offre de formation technique et professionnelle

Le dispositif public de FTP comprend, selon les données du tableau 1 précédent, 24 établissements relevant de 6 départements ministériels. Ces établissements ont accueilli en 2008, 4200 jeunes, dont 3811 en formation diplômante (90,73%) et 389 en formation qualifiante (9,26%). Parmi les 3811 inscrits en formation diplômante 57,01% sont au niveau ouvrier et ouvrier semi spécialisé (BEP/CAP), 38,99% au niveau technicien (BT et BAC T) et 3,98% au niveau technicien supérieur.

Le **flux de sortie** en formation diplômante en 2005 était de 1136 diplômés. Parmi ceux-ci 69,2% sont des ouvriers ou ouvriers semi-spécialisés (CAP/BEP), 27,9% sont de niveau technicien (BT et Bac T) et 2,9% sont de niveau technicien supérieur (BTS).

L'**encadrement pédagogique** en 2008 (au sein du SCFP) est assuré par 318 formateurs, tous mauritaniens, dont 232 au niveau des LFTP, 78 au niveau des CFPP et 8 au niveau du CSET.

En termes de répartition **géographique** des effectifs en cours de formation en 2008, Nouakchott accueille 54,76%, contre 15,97% à Nouadhibou et le reste reparti entre les autres régions du pays.

Au plan **sectoriel**, l'offre nationale de formation couvre 31 spécialités dans les principaux secteurs suivants : agriculture, tertiaire et services, BTP, industrie, hôtellerie tourisme et artisanat féminin.

Le **secteur agricole** est fourni par le LFTP de Boghé créé au début des années 90, sur financement BAD, dans le cadre du projet éducation IV, pour pourvoir aux besoins de ce secteur induits par le développement de la culture irriguée dans le cadre de la mise en valeur du fleuve Sénégal grâce aux barrages de Manantali et de Diama. Les champs professionnels couverts par cet établissement sont la grande culture, le machinisme agricole et l'artisanat rural. L'offre dans ce secteur est jugée suffisante par une étude récente sur les besoins en qualification du secteur agropastoral, elle gagnerait en pertinence si ses liens avec le milieu professionnel et les centres de recherche sont davantage développés.

Le **secteur tertiaire** est pourvu par le Lycée commercial de Nouakchott créé également dans le cadre du projet éducation IV pour satisfaire les besoins induits par le développement des services, des activités portuaires, de la libéralisation des banques et des assurances et des NTIC. Les spécialités offertes dans ce cadre sont la gestion et la comptabilité ainsi que le secrétariat et la bureautique. Deux études sectorielles réalisées dans le cadre de la première phase du PNDSE ont mis en

évidence l'importance des besoins dans ce secteur, en particulier dans les domaines des NTIC.

Le **secteur de la pêche** est couvert par le LFTP de Nouadhibou, créé par la transformation du centre de formation professionnelle Mamadou Touré mis en place au début des années soixante pour répondre aux besoins induits par le développement des activités de pêche dans les côtes mauritaniennes de l'océan atlantique. Les spécialités ouvertes à cet effet sont la charpente marine, le diesel mer et le froid industriel. Signalons que ce secteur est couvert, par ailleurs par l'offre de l'ENEMP de Nouadhibou.

Le **secteur industriel** est principalement ciblé par le LFTP industriel de Nouakchott et le CSET. Certains centres régionaux de formation professionnelle assurent également des formations touchant ce secteur. Le LFTPI a été créé au milieu des années soixante pour faire face aux besoins de l'industrie naissante de l'extraction minière et doter le pays en bacheliers techniques pour la formation d'ingénieurs. Le CSET a été créé au début des années 80 pour répondre aux besoins de la SNIM en techniciens supérieurs et assurer la formation des professeurs de l'enseignement technique dans les spécialités industrielles. Les champs professionnels couverts par ces établissements dans ce cadre sont le génie mécanique, le génie électrique, les structures métalliques et la maintenance industrielle. Une étude récente concernant la mise en adéquation entre la formation et l'emploi dans ce secteur a recommandé la restructuration de l'offre tant du point de vue des niveaux de formations dispensées que du point de vue de la nature des spécialités offertes ou de leur répartition géographique en vue de mieux répondre aux besoins exprimés par les entreprises. L'offre de formation en direction de ce secteur sera renforcée par la création d'un centre de formation professionnelle par la SNIM à Zouerate dont le projet est en phase avancée de réalisation.

Le **secteur du BTP** est resté longtemps absent dans l'offre de formation. Au début des années 80, un centre de formation professionnelle (CFPPN) a été créé à Nouakchott, dans le cadre du projet éducation II avec l'appui de la banque mondiale et du BIT dans l'objectif de dispenser des formations initiales qualifiantes pour adultes et contribuer à l'amélioration de la qualification des travailleurs en cours d'emploi par des actions de perfectionnement professionnel. Le CFPPN était principalement orienté vers les métiers du bâtiment en plus de certains petits métiers urbains tels que la mécanique automobile. A la fin des années 80 et au début des années 90, suite aux événements avec le Sénégal et à l'exode massif des étrangers qui en a découlé, les autorités publiques ont encouragé, dans le cadre des programmes d'insertion des mauritaniens rapatriés au pays, la mise en place d'actions prioritaires de formation dans les métiers du bâtiment pour combler le départ subite de la main d'œuvre qualifiée du secteur. C'est dans ce cadre que les principaux centres régionaux ont été créés et qu'une offre ciblant ce secteur a été mise en place au LFTPI de Nouakchott et au LFTP de Nouadhibou. Ces actions mises en œuvre sous l'effet de l'urgence ont certes permis de doter le pays d'une main d'œuvre semi spécialisée dans certains domaines du BTP mais n'ont pu résoudre les problèmes de sous qualification dont souffre ce secteur, par manque d'une offre pertinente le ciblant, en particulier en formation initiale de niveau ouvrier qualifié, technicien et technicien supérieur. Une étude sectorielle réalisée récemment avait mis en exergue ces problèmes.

Le secteur de *l'hôtellerie tourisme* est presque absent dans l'offre de formation. Une étude sectorielle le ciblant a conclu à la nécessité de le doter d'une capacité de formation pertinente pour prendre en compte les besoins de ce secteur émergent. Dans l'attente de la création d'une telle structure de formation, le LFTPC a introduit certaines filières ciblant les besoins de ce secteur (réception hôtelière, agence de voyage...).

Le tableau ci-après présente schématiquement l'offre publique de formation selon la tutelle, l'établissement, la population visée, le secteur cible et la nature de la formation.

Tableau 3 : Répartition par Tutelles des effectifs en cours de formation en 2005								
Tutelle	%*	TOTAL	Établissement	Population visée	Secteur cible	Formation diplômante	Formation qualifiantes	TOTAL
MEFP	77,5%	3255	CSET	Flux scolaires	Industriel	124	0	124
			LFTPI-Nktt	Flux scolaires	Industriel	823	0	823
			LFTP NDB	Flux scolaires	Pêche	583	0	583
			LFTPC Nktt	Flux scolaires	Tertiaire (services)	412	0	412
			LFTP Boghé	Flux scolaires	Agricole	242	0	195
			CFPP – Nktt	Population active	Secteur informel urbain	300	0	300
			CFPP Sélibaby	Population active	Secteur informel urbain	100	0	100
			CFPP Néma	Population active	Secteur informel urbain	0	24	24
			CFPP Aioun	Population active	Secteur informel urbain	75	0	75
			CFPP Atar	Population active	Secteur informel urbain	200	0	200
			CFPP Rosso	Population active	Secteur informel urbain	150	0	150
			CFPP Tidjikja	Population active	Secteur informel urbain	0	30	30
			CFPP Kiffa	Population active	Secteur informel urbain	100	0	100
			CFPP Aleg	Population active	Secteur informel urbain	0	28	28
			CFPP Kaédi	Population active	Secteur informel urbain	0	64	64
MCOILCAEO	14,61%	614	CFPM-NKC	Sortants des mahadras	Secteur informel urbain	191	0	191

Tableau 3 : Répartition par Tutelles des effectifs en cours de formation en 2005								
Tutelle	%*	TOTAL	Établissement	Population visée	Secteur cible	Formation diplômante	Formation qualifiantes	TOTAL
			CFPM- Atar	Sortants des mahadras	Secteur informel urbain	154	0	154
			CFPM- Néma	Sortants des mahadras	Secteur informel urbain	62	0	62
			IQRA			207	0	207
MASEF	5,78%	243	CFPF	Déperditions scolaires	Métiers féminins	0	243	243
MPEM	2,09%	88	ENEMP		Métiers de pêche	88	0	88
Total	100%	4200				3811	389	4200

À cette offre publique, s'ajoutent plus de 30 **structures privées** de formation technique et professionnelle ouverts de façon anarchique pour répondre aux pressions de la demande sociale. Ces « centres » privés de formation sont essentiellement tournés vers le secteur tertiaire et ont une capacité d'accueil de près de 1200 places. Les programmes dispensés ne sont pas contrôlés par l'état et ne débouchent pas sur des diplômes reconnus. La contribution de cette composante du dispositif à la réponse aux besoins économiques et sociaux demeure de ce fait très limitée.

Malgré les efforts accomplis pour diversifier et régionaliser l'offre de formation en vue de la rapprocher de la demande tant sociale qu'économique, la capacité d'accueil reste limitée et ne représente guère que 3% des effectifs inscrits au niveau de l'enseignement secondaire. Avec un flux annuel de sortants ne dépassant pas 1200 diplômés, toutes filières et niveaux de formation confondus, le dispositif FTP demeure sous dimensionné par rapport à la demande économique, telle que mise en évidence par les études sectoriels menées. La couverture des besoins du marché de l'emploi est inégale et certains secteurs de l'économie sont mal fournis en main d'œuvre qualifiée, tels par exemple, l'hôtellerie tourisme, le BTP et le secteur informel de façon général.

Sachant qu'entre 35% et 50% des nouveaux emplois créés dans les économies en émergence correspondent à des niveaux de FTP et que l'évolution de la population active occupée dans notre pays était de l'ordre de 50.000 entre 2000 et 2004, on constate aisément le sous dimensionnement du dispositif actuel tant par rapport à la demande sociale qu'économique. Les perspectives de croissance induite notamment par l'exploitation minière et pétrolière, risquent d'aggraver cette situation, si les mesures adéquates ne sont pas prises à temps. D'autre part, le fait que plus de 50.000 jeunes abandonnent annuellement le système éducatif et se présentent sur le marché de l'emploi sans aucune préparation à l'insertion dans la vie active illustre l'incapacité du dispositif à faire face à la demande sociale.

3.3.2 La qualité de la formation

Le constat unanimement souligné par les différentes études sectorielles réalisées dans le cadre du PNDSE est que la qualité de la formation est très faible et mal

appréciée par les milieux professionnels. Les principales causes à cet état de fait alarmant sont multiples et se situent au niveau de la qualité des infrastructures (locaux et équipements), des ressources humaines, des programmes et outils d'accompagnement et des liaisons avec l'emploi.

Au niveau des infrastructures, les établissements peuvent être classés en deux catégories selon la qualité de leurs infrastructures :

- Les 4 LFTP, le CSET, le CFPP, les 3 CFPM, l'ENEMP et l'institut IQRAA ont été créés conformément aux normes et ont pour la plupart bénéficié au départ des infrastructures de base dans le cadre des programmes d'investissement mis en œuvre par l'état avec l'appui des partenaires au développement, notamment, la BID, la BM, la BAD et la coopération française. Ils ont également fait l'objet, à des degrés divers, de plusieurs soutiens ponctuels dans le cadre des différents projets d'appui au secteur. Le problème central dont souffrent ces établissements est l'absence d'une politique réfléchie et permanente de maintenance et de renouvellement des infrastructures qui tienne compte des délais d'amortissement, de l'évolution rapide des technologies et de la situation de travail dans le milieu professionnel. La priorité pour ces établissements est l'amélioration de leur efficacité.
- Les centres régionaux de formation professionnelle (CFPP) ont été créés, par contre, dans des conjonctures qui n'ont pas permis la mobilisation des investissements nécessaires. Leurs infrastructures sont vétustes et inadaptées. Elles ne permettent généralement pas de placer les élèves dans des situations concrètes correspondant aux exigences actuelles du marché du travail. La viabilisation de ces établissements devrait guider en premier lieu tout effort d'appui en leur direction. Avec la création récente du MEFP, des efforts sont d'ores et déjà engagés pour la mise à niveau de 5 de ces CFPP.

Au niveau des ressources humaines, les formateurs du dispositif de la FTP sont tous mauritaniens. Les étrangers qui occupaient jusqu'aux années 80, la totalité des postes d'enseignement et même d'encadrement dans les établissements ont été progressivement remplacés grâce à une politique volontariste de mauritanisation du personnel enseignant et d'encadrement.

Si au niveau des LFTP, des recrutements annuels répétitifs ont pu satisfaire quantitativement la plupart des besoins, le recours par les CFPP au recrutement de contractuels parmi des professionnels peu préparés à l'enseignement a toujours caché un déficit quantitatif de formateurs important au niveau de ces centres.

Les formateurs en service au niveau des LFTP sont pour la plupart des sortants de l'enseignement supérieur, titulaires du diplôme d'ingénieur ou de technicien supérieur, recrutés sans préparation pédagogique au métier, et sans expérience du milieu professionnel. Seule une minorité est formée au CSET ou dans des écoles normales d'enseignement technique à l'étranger, notamment en Tunisie, au Maroc et en France. Ainsi, les principaux problèmes qui se dégagent de l'analyse de la situation des ressources humaines du secteur concernent :

- L'hétérogénéité des profils et niveaux de qualification des formateurs,
- Leur faible niveau de professionnalisation,

- L'absence d'un dispositif permanent de formation initiale et de mise à niveau technique et pédagogique,
- Le manque de motivation et l'inadaptation des modes de gestion.

Toutes ces difficultés font des ressources humaines l'un des défis majeurs au développement d'une FTP ouverte sur l'emploi et attrayante pour les jeunes.

Au niveau des programmes et outils, la majorité des établissements dispensent, à présent, des enseignements non uniformisés et ne répondant pas aux normes de qualités requises. Le niveau réel de formation d'un certificat ou d'un brevet de formation professionnelle ou de formation technique peut varier considérablement selon le dispositif de formation et l'organisation de tutelle. Les formations techniques et professionnelles sont peu attrayantes pour les jeunes et leurs conditions d'accès ne favorisent que les déperditions du système éducatif par l'absence de mécanismes appropriés d'information, d'orientation et de motivation des candidats.

Les programmes manquent d'un cadre de conception adéquat. Ils se basent sur une approche centrée sur le contenu, se limitent souvent à des progressions qui varient d'un formateur à un autre, sans aucun outil d'accompagnement à l'usage du formateur ou du stagiaire et accordent peu de place à l'immersion dans le milieu professionnel. Les méthodes en vigueur dans les classes sont peu actives et ignorent fortement l'apprenant et ses difficultés d'apprentissage.

L'élaboration récente de plus de 20 nouveaux programmes selon une approche basée sur les compétences ne semble pas avoir provoqué l'effet d'entraînement attendu du fait des obstacles à leur implantation, notamment au niveau des équipements, des ressources humaines, du niveau de recrutement des élèves et de la résistance au changement. Cette situation est aggravée par l'absence totale de support didactique et pédagogique de même que par les conditions de travail qui ne permettent pas au personnel d'encadrement l'accès aux ressources d'appui, en particulier les NTIC.

Les expériences pilotes dans ce domaine sont soit très limitées (cas de l'implantation de l'APC au niveau du LFTPC) ou très récentes (cas de la réforme des programmes du CAP au niveau de 6 CFPP) pour avoir un effet significatif sur les indicateurs de qualité du dispositif.

En outre, le dispositif est marqué par l'inadaptation de ses modes d'évaluation et de certification.

3.3.3 Relation formation- emploi

Au niveau de la liaison avec l'emploi, des initiatives prometteuses ont été, certes, conduites afin d'améliorer la pertinence des programmes de formation et d'apporter un certain éclairage sur les besoins du système productif en terme de compétences. C'est le cas de la création récente du Conseil National de la Formation Technique et Professionnelle (CNFTP), de la mise en place d'un dispositif de suivi des sortants du système, de la réalisation d'une dizaine d'études sur les besoins des principaux secteurs de l'économie et sur l'organisation de l'alternance et de

l'apprentissage, et, de l'élaboration d'une vingtaine de programmes suivant l'approche par les compétences dont les recommandations n'ont pas encore été mises en œuvre faute d'un pilotage efficace. La création récente du MEFP est de nature à changer cette situation.

Mais, en dépit de ces efforts, le système d'information sur les besoins de l'emploi demeure fragile, les mécanismes de partenariat avec le secteur privé sont peu développés, les entreprises ne participent que de façon limitée à l'élaboration des programmes, à la validation des contenus de formation, aux études prospectives sur les besoins en compétences, à l'accueil des stagiaires et des sortants et aux priorités de développement des établissements. De même, les démarches visant à accroître la contribution des entreprises au financement de la formation sont encore timides et peu convaincantes pour celles-ci.

Le dispositif de la FTP reste de ce fait mal articulé par rapport aux besoins des entreprises qui ont du mal à cerner la valeur des diplômes et les niveaux de qualification auxquels ils préparent. Cette mauvaise articulation s'illustre par un taux de chômage élevé des sortants de la FTP (de l'ordre de 47,8% sur la promotion de 2004). Parmi les diplômés au chômage, 56% sont des titulaires du CAP/BEP, 29,3% sont détenteurs d'un BT, 2,3% sont des BTS et 5,7% sont des sortants de l'ENEMP.

En outre, la synergie entre le dispositif de la formation professionnelle et l'emploi demeure en deçà des attentes. En effet, dans une économie à dominante informelle, qui ne crée pas suffisamment d'emplois structurés, le rôle des mécanismes de dynamisation du marché de l'emploi est déterminant. Ces mécanismes sont généralement transversaux et font intervenir les acteurs de la formation professionnelle et ceux de l'emploi. Dans notre pays, l'action dans ces deux domaines s'est toujours caractérisée par un manque de coordination. Les résultats des efforts d'insertion sont toujours restés limités parce qu'ils s'adressent souvent à des bénéficiaires non qualifiés alors que des jeunes sortants du dispositif de formation n'accèdent pas à l'emploi faute d'appui à l'insertion. De ce fait, l'efficacité externe du dispositif de formation restera tributaire de l'intégration, en son sein, d'un mécanisme d'insertion qui assure au sortant un accompagnement sous forme de divers appuis facilitant son intégration dans le marché de l'emploi.

La **formation continue** qui est un levier important pour l'ancrage de la FTP par rapport aux besoins de l'économie n'acquiert pas encore l'importance nécessaire au niveau de l'entreprise et les établissements de formation n'y sont pas outillés. Le Fonds Autonome de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle mis en place pour sa dynamisation connaît certaines limites dont notamment la non affectation de la taxe d'apprentissage qui met en cause même sa pérennité.

3.3.4 La gestion et le pilotage du dispositif

Au plan de **la gestion et du pilotage**, la coordination entre le Secrétariat d'Etat Chargé de la Formation Professionnelle et les autres composantes du dispositif sous d'autres tutelles ministérielles reste à repenser. La solution définitive au manque d'harmonie demeure dans l'élaboration d'une politique nationale et d'une vision stratégique ancrée par rapport au développement économique et social du pays. Une

telle politique doit fixer des objectifs partagés, définir les rôles des intervenants et mettre en place les mécanismes d'arbitrage et de coordination nécessaires. Une telle tutelle pédagogique du secrétariat chargé de la formation professionnelle sur l'ensemble du dispositif national de la formation paraît nécessaire pour palier les incohérences en termes de carte de formation (filières, etc.), des programmes et des modes de certifications.

La pression pour des actions ponctuelles, souvent improvisées, l'emporte sur une planification plus réfléchie au niveau de ses impacts. Ceci a eu notamment pour effet un manque de cohérence interne au niveau du dispositif et un manque d'harmonisation et d'articulation des formations aussi bien par rapport à l'emploi que par rapport au système éducatif.

Aussi, la décentralisation importante de la gestion pédagogique et administrative, au profit des établissements de formation relevant de tutelles différentes, n'a pas eu l'effet attendu sur l'efficacité et l'efficience du dispositif et s'est traduite par la faiblesse des **fonctions d'orientation**, de **planification** de **suivi** et **d'évaluation**, qui sont primordiales pour le développement de la FTP dans son ensemble. L'appréciation de l'efficience et du rendement des structures est rendue difficile par l'absence d'une gestion axée sur les résultats.

Les mécanismes de financement du secteur demeurent peu adaptés et les efforts de financement consentis par l'Etat ont toujours été en deçà des besoins réels de son développement, et ce d'autant plus que la formation privée ne dispose ni de cadre réglementaire spécifique, ni de mécanismes incitatifs à son développement.

En **conclusion**, il se dégage de cet état des lieux, que le système de formation technique et professionnelle est encore peu développé et souffre de dysfonctionnements importants qui constituent un obstacle sérieux à la lutte contre le chômage et entravent le développement social et économique du pays. Le dispositif FTP est en effet piloté en grande partie suivant une logique de demande sociale dont la pression est très forte (seconde chance pour les jeunes en situation d'échec scolaire et solution d'attente avant l'entrée sur le marché du travail) et pour laquelle il est sous dimensionné (l'offre FTP ne représente que 3% des effectifs du secondaire). L'appareil de formation a, jusqu'à présent, peu pris en compte les besoins en compétences et qualifications des secteurs de l'économie.

Par ailleurs, la faiblesse de la qualification du personnel enseignant induite par l'absence d'une capacité nationale de formation de formateurs et d'une politique de gestion adaptée des ressources humaine du secteur, l'insuffisance des capacités d'ingénierie pédagogique, l'étroitesse de l'offre des modes de formation parallèlement au manque de contrôle de leurs coûts, l'absence d'une stratégie articulant fortement emploi et formation ainsi que la faiblesse des capacités de management du dispositif sont des défis importants à la mise à niveau du système de Formation Technique et Professionnelle.

3.4 Stratégie FTP en cours de mise en œuvre dans le cadre du PNDSE

Au sein du cadre stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP), le Programme National de Développement du Secteur Éducatif (PNDSE) est un plan décennal (2001-2010) pour la mise en œuvre de la stratégie du Gouvernement en matière d'éducation-formation. Ce programme comporte une sous-composante formation technique et professionnelle dont les objectifs visent, à travers le renforcement du pilotage du système, à l'amélioration de sa qualité, au développement de l'offre éducative pour le technique ainsi que d'une offre spécifique de formations courtes menant la FTP à s'articuler au mieux avec les autres ordres d'enseignement ainsi qu'avec les besoins des secteurs formel et informel. Les mesures prévues pour l'atteinte de ces objectifs sont :

3.4.1 Amélioration du pilotage de la formation technique et professionnelle

- La création d'un Département ministériel, dédié à la Formation Technique et Professionnelle, à laquelle fut d'ailleurs couplé plus tard l'Emploi,
- La création de l'Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle (INAP-FTP) qui sera chargée de l'ingénierie d'aide à la décision et de promotion de la Formation technique et professionnelle.
- La mise en place d'un fonds de promotion de la FTP placé sous la tutelle de l'INAP-FTP; Il sera alimenté par la contribution des entreprises, de l'état et des bailleurs de fonds et sa gestion sera paritaire (Gouvernement, privé).
- L'initiation d'un pilotage par la demande au moyen d'études permanentes formation-emploi.

3.4.2 Amélioration de la qualité des formations

- la consolidation de la formation continue des formateurs, par la définition de plans de formation ;
- la rénovation des équipements et supports pédagogiques ;
- la promotion des formations en alternance.

3.4.3 Développement et diversification de l'offre

- Au plan quantitatif, l'extension des établissements existants et la création d'établissements nouveaux dans les régions ;
- Au plan qualitatif, une diversification des spécialités en direction des secteurs prioritaires.

Le financement de la première phase du PNDSE (2001-2005) s'élève à plus de 70 millions de US\$. La part de la FTP dans ce programme est de l'ordre de 6 millions de US\$ (entièrement exécutée) et son principal bailleur de fonds est l'IDA. Au cours de l'exécution de cette phase, s'est ajouté un financement de l'AFD de l'ordre 3,8 millions d'Euro qui est encore en cours d'exécution.

Au terme de cette première phase, les actions suivantes ont été réalisées dans le cadre de la composante FTP :

- La création du Fonds Autonome de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle (FAP-FTP) dont le principal objet est de dynamiser la formation continue à travers la contribution au financement des activités de formation répondant à une demande de l'entreprise. Le Fonds Autonome de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle est opérationnel et finance

annuellement, depuis sa mise en place, des dizaines d'actions de formation au profit des entreprises tant du secteur structuré que du secteur informel.

- La création de l'Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle (INAP-FTP) ayant pour principale mission d'œuvrer au rapprochement de l'offre et de la demande de formation et de développer des activités d'ingénierie au service du dispositif. Cet institut est opérationnel et a piloté les principales études sectorielles ainsi que l'élaboration des programmes effectués lors de la première phase du PNDSE. Il gère le Fonds Autonome de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle (FAP-FTP) créé en son sein ;
- L'approbation du décret de création du Conseil National de la Formation Technique et Professionnelle (CNFTP) qui est une instance regroupant des représentants de l'ensemble des acteurs de formation (État, secteur privé, syndicats), ayant pour mission de donner un avis consultatif aux Ministres chargés de la FTP sur toutes les questions relatives à la formation ;
- La réalisation d'une dizaine d'études sectorielles sur les besoins de formation et l'écriture de plus de 24 programmes suivant une approche basée sur les compétences.
- D'autres études à caractère institutionnel ont également été réalisées : élaboration d'un cadre conceptuel d'organisation du dispositif dans son ensemble, proposition d'un cadre général de l'organisation de la formation alternée entre l'école et l'entreprise et implantation d'une démarche qualité au sein de 8 établissements de formation pilote sur la base d'un audit indépendant.
- L'organisation de plusieurs actions de formation au profit des formateurs et personnel d'encadrement ;
- Des appuis en équipement et des réhabilitations de locaux ont bénéficié à certaines structures du dispositif.

Parallèlement à ces activités réalisées dans le cadre du PNDSE, le Gouvernement a financé un programme spécial d'appui aux structures de la FTP pour tenir compte des effets immédiats induits par l'exploitation du pétrole, notamment les exigences en matière de qualité de la formation. Il s'agissait principalement d'actions, à court terme, portant en particulier sur l'acquisition d'équipements légers et de matière d'œuvre et sur le renforcement des équipes pédagogiques des établissements par la création de fonction de conseiller pédagogique.

3.5 Les principales actions menées depuis la création du Département chargé de la FTP

Parallèlement à la réflexion visant à doter le Ministère d'une stratégie nationale de développement de la FTP, le Département a entrepris les actions urgentes ci-après :

- la professionnalisation des CFPP par leur ancrage dans leur milieu professionnel ;
- l'implantation de 13 programmes d'études révisés selon les besoins du marché de travail ;
- la révision de la durée de la formation qui passe d'une année à deux années ;

- le renforcement des équipements et des infrastructures ;
- l'élaboration de supports et guides d'accompagnement et la formation des formateurs.
- le bilan de compétences pour 54 formateurs en vue de leur perfectionnement technique ;
- la formation pédagogique et technique au profit de 42 formateurs au Maroc dont 30 nouvellement recrutés ;

Outre ces mesures d'amélioration qui ont ciblé 6 Centres de Formation et de Perfectionnements Professionnels (Nouakchott, Aioun, Kiffa, Rosso, Atar et Sélibaby), les actions suivantes ont également été réalisées :

- l'orientation des 4 autres CFPP (Aleg, Tidjikja, Nema et Kaédi) pour se consacrer à la formation qualifiante (nouveau Certificat de Compétences : niveau aide ouvrier).
- l'acquisition de 11 lots d'équipements pour la formation des formateurs avec l'appui du MAED (PAGEP).
- l'acquisition d'équipements techniques pour l'augmentation de la capacité d'accueil du Lycée de Formation Technique Professionnelle (LFTP) de Nouadhibou;
- l'acquisition de 14 unités de productions de tables-bancs fournies dans les établissements de la FTP dans 11 wilayas du pays ;
- le renforcement de la gestion des établissements par la mise en œuvre d'une démarche qualité dans deux Établissements ;
- la préparation de nouveaux textes juridiques : (i) Décret N° 2010-120 fixant le régime des études dans les Établissements de Formation Technique et Professionnelle, (ii) Décret n° 2010-136 fixant les modalités d'attribution des bourses de formation moyenne à l'étranger, (iii) Projet de décret relatif à l'apprentissage, (iv) arrêté N° 1371 fixant les modalités de formation et le régime des examens du CAP et (v) arrêté N° 1541 fixant les critères d'attribution des bourses de la formation moyenne à l'étranger ;

4 Stratégie de refondation de la FTP

4.1 *Préambule*

Le bilan de la première phase du PNDSE pour le sous-secteur de la FTP fait apparaître des progrès non négligeables, en particulier en matière d'ingénierie du dispositif de formation, ce qui a permis de jeter les bases d'un pilotage par la demande économique et sociale, franchir un pas important dans la voie de l'amélioration de la qualité et de renseigner sur les besoins en formation susceptibles d'orienter l'extension de l'offre du système.

Toutefois, la stratégie mise en œuvre n'avait pas donné lieu aux investissements nécessaires à la mise à niveau et à l'extension du dispositif. L'objectif fixé, à ce titre,

de doubler la capacité d'accueil sur les cinq premières années du PNDSE n'a pas été atteint (la capacité est restée sensiblement la même). De plus les actions visant l'amélioration de la qualité n'ont pas encore donné l'effet escompté du fait que les conclusions et les recommandations des études n'ont pas été mises en application, notamment par **l'absence d'un pilotage central adéquat** et des moyens indispensables pour la mise en œuvre.

Depuis le 6 août 2008, le Gouvernement mis en place a engagé une réflexion sur les voies et moyens de redynamiser le secteur de la FTP au cours de la seconde phase du PNDSE à la lumière des résultats enregistrés lors de la première phase de ce programme et des perspectives de croissance ouvertes par l'exploitation du pétrole. Cette réflexion, menée sous le pilotage des départements concernés par la FTP, a conclu à la nécessité de procéder à une refondation du dispositif afin de le moderniser et le rendre apte à répondre aux défis qui se posent au pays en matière de développement économique et social.

4.2 Synthèse des principales lacunes du dispositif de FTP

On peut, à la lumière du diagnostic précédent, résumer ainsi les grands problèmes à résoudre pour doter la Mauritanie d'un dispositif performant de formation technique et professionnelle :

1. Un taux très élevé d'abandon scolaire avant la fin du cycle primaire et davantage avant la scolarité de base souhaitable établie à 9 ans, ce qui limite considérablement le nombre de candidats potentiels ayant le profil requis pour la FTP.
2. Une disparité de dispositifs de formation technique et professionnelle qui ne peuvent accueillir que **3 000** jeunes alors que les besoins en FTP, compte tenu de la démographie et des exigences des nouveaux emplois, sont nettement plus élevés.
3. Une qualité de la formation peu satisfaisante du fait notamment des lacunes dans la qualification des formateurs aggravées par l'absence de mécanisme de formation et d'encadrement de ces derniers, de l'absence d'outils didactiques et de la vétusté des équipements dans la plupart des établissements.
4. Un éclatement des responsabilités ministérielles et administratives à l'égard de la FTP qui a empêché jusqu'ici, faute d'un cadre conceptuel adéquat, l'élaboration d'une véritable politique de FTP et l'adaptation du dispositif de formation pour tenir compte de l'évolution du système productif du pays.
5. L'incapacité d'établir objectivement et de manière concertée les priorités d'investissement dans les diverses filières de la formation technique et professionnelle, résultant de l'absence de pilotage de la FTP.
6. L'absence d'un mécanisme d'information sur l'emploi et les compétences où seraient puisées les données essentielles à l'ajustement de l'offre de formation en fonction des besoins du marché du travail en matière de compétences.
7. Des liens très diffus avec les représentants du système productif et du marché du travail, ce qui limite considérablement la connaissance des exigences des emplois actuels en termes de compétences, l'évolution prévisible de ces exigences pour les emplois de demain et la contribution des entreprises au développement de la FTP.

4.3 Les exigences de la nouvelle refondation envisagées pour le dispositif FTP

Le diagnostic établi ci-dessus a mis en exergue les principales forces et faiblesses de la FTP dans le pays et a permis d'identifier les éléments clefs de la réforme qu'il faut engager pour sa refondation sur des bases solides et saines. Les caractéristiques fondamentales de la refondation envisagée pour rendre le système performant peuvent être ainsi exprimées :

- 1) Au terme de la scolarité obligatoire (jusqu'à 14 ans actuellement et dans une perspective d'éducation de base de 9 à 10 ans), une majorité de jeunes devrait s'orienter vers la FTP et un plus faible pourcentage vers l'enseignement secondaire général en vue d'accéder à l'enseignement supérieur.
- 2) En complémentarité avec cette orientation massive vers la FTP, il est nécessaire de mettre en place un système étendu d'apprentissage et (ou) de préparation à l'insertion dans la vie active qui soit capable d'accueillir une partie significative des jeunes ayant quitté prématurément le système ou qui n'ont pas pu accéder au premier cycle secondaire ou à la FTP (21 000 jeunes en 2004) après avoir achevé le cycle fondamental. Il faut offrir à ces jeunes l'accès à un dispositif alternatif de formation, leur permettant d'apprendre en travaillant pour acquérir un niveau minimal de qualification qui les conduit à l'exercice d'un métier ou d'une activité de faible technicité. L'apprentissage devient à la fois un dispositif d'insertion et de qualification.
- 3) Une qualité de la formation répondant aux exigences des employeurs et compétitive au plan international devraient constituer un objectif permanent et à ce titre une attention particulière devrait être accordée, notamment à une qualification et une motivation accrues des formateurs et des personnels d'encadrement du dispositif FTP en tant que facteur déterminant dans l'atteinte de cet objectif.
- 4) Une bonne connaissance du marché du travail est indispensable, notamment les données factuelles sur les emplois, les qualifications qui y conduisent, les secteurs d'activités, l'évolution prévisible des compétences requises pour les nouveaux emplois et les perspectives d'emploi par secteur.
- 5) Des liens formels avec le système productif devront être établis afin notamment d'ajuster les programmes de formation sur la base des fonctions réelles de travail dans les entreprises, de valider les nouveaux besoins en compétences et de mieux jauger les priorités d'investissement et de développement des filières de formation.
- 6) Une vision d'ensemble du système de FTP est nécessaire ainsi que l'exercice d'un leadership politique et administratif sur les orientations et les priorités de développement. Ce leadership doit conduire à la mise en place d'un plan directeur concerté et admis par tous permettant : d'harmoniser les diplômes et les conditions d'accès à la FTP, de fixer un même mode d'élaboration des programmes, d'appliquer des procédures de suivi et d'évaluation harmonisées et régulièrement mises à jour, d'instaurer un seul mécanisme de liaison avec le système productif, de définir des normes communes de gestion (administrative, pédagogique et financière) ainsi qu'une vision concertée des priorités de développement du système de FTP. Dans un contexte où les ressources de l'État

sont rares, il faut un arbitrage au plus haut niveau afin de choisir les créneaux prioritaires d'investissement en FTP en lien avec l'évolution de l'économie nationale.

- 7) la formation en cours d'emploi devrait occuper une place de choix dans la politique de formation pour tenir compte des besoins induits par la sous qualification de la main d'œuvre occupée et de l'évolution rapide des technologies et des méthodes de travail.

4.4 Les principes de base et orientations de la politique de la FTP

La politique nationale en matière de formation technique et professionnelle se fonde sur les principes de base suivants :

- Le dispositif FTP est une composante à part entière du système éducatif national.
- La finalité de la FTP est de préparer les jeunes et la main-d'œuvre du pays à occuper les emplois faisant appel à des compétences professionnelles ou techniques qui seront de plus en plus en demande.
- Le dispositif FTP est résolument axé sur les besoins économiques du pays. Il se développe donc en partenariat avec les représentants du système productif et l'offre de formation évolue en fonction des exigences changeantes du marché du travail.
- Le dispositif FTP concourt au développement économique et social de la nation de même qu'à l'épanouissement personnel de ses concitoyens par la formation de personnes responsables, techniquement compétentes et capables de répondre aux exigences des emplois actuels et de s'adapter aux changements qui s'opèrent dans l'environnement de travail.
- Le dispositif FTP rejoint les standards internationaux de qualité des formations offertes afin de tenir compte de l'ouverture inévitable de l'économie mauritanienne.
- Le système de formation technique et professionnelle est complété par un régime d'apprentissage se déroulant essentiellement en situation de travail.

Sur la base de ces principes, la stratégie de refondation de la FTP s'appuie sur les orientations suivantes :

- a. L'amélioration de la Gouvernance et de la cohérence du système basée sur une réorganisation harmonieuse du dispositif de pilotage l'affirmation d'un leadership fort, une meilleure répartition des rôles et des responsabilités, une plus grande implication des milieux professionnels, la structuration de l'administration centrale et le développement des capacités de management à tous les niveaux ;
- b. Le renforcement de la qualité de la formation qui reposera en grande partie sur la réadaptation et la rénovation des programmes, la promotion de l'utilisation des outils pédagogiques, de la professionnalisation et de la structuration des formations initiale et continue, ainsi que sur l'amélioration de l'encadrement administratif et pédagogique ;
- c. L'élargissement de l'offre de formation qui impliquera notamment la création d'une nouvelle capacité d'accueil en direction des secteurs du **BTP**, de l'**hôtellerie** tourisme et des **NTIC**, la rationalisation et l'extension de l'offre existante, en particulier au profit des secteurs industriel, minier et tertiaire, et la mise en place

- d'un dispositif d'apprentissage insertion au profit des déscolarisés qui tient compte des besoins locaux du secteur informel rural et urbain ;
- d. L'amélioration de l'efficacité externe du dispositif par le développement des relations formation emploi, la dynamisation de la formation en cours d'emploi, le renforcement du dispositif d'information sur l'emploi et la promotion de l'image de la FTP auprès des bénéficiaires.

4.5 Objectifs et stratégies

L'objectif général du programme est de rendre le système de FTP en mesure de répondre aux besoins des individus et des entreprises par une meilleure adaptation de l'offre de formation à la demande sociale et économique.

La stratégie d'intervention s'articulera autour de quatre axes prioritaires qui expriment chacun un objectif spécifique principal lui-même opérationnalisé en objectifs intermédiaires qui seront réalisés à travers des activités bien ciblées. Ces axes seront traduits en composantes, sous composantes et activités qui constitueront le socle du programme de mise en œuvre de la stratégie de refondation. Les quatre axes prioritaires se présentent comme suit :

4.5.1 Amélioration du Pilotage et de la Gouvernance du dispositif FTP

Tout en capitalisant les acquis de la première phase du PNDSE, cet objectif sera réalisé à travers des mesures qui s'inscrivent dans les nouvelles orientations des pouvoirs publics pour la poursuite et le parachèvement de la réforme du dispositif de formation, déjà largement amorcée dans le cadre du PNDSE 1, et s'appuient sur les recommandations de l'étude sur le cadre conceptuel d'organisation de la FTP. Ces mesures porteront, notamment, sur :

- Un renforcement de la réorganisation du dispositif de pilotage permettant au MEFPNT la cohérence de la politique en matière de FTP, son efficacité et sa pertinence par rapport à l'emploi et ce à travers : une meilleure définition des rôles et répartition des responsabilités entre les différents acteurs, une attribution équitable et rationnelle des ressources, une plus grande implication du monde de l'emploi au processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et des stratégies, la mise en cohérence des formations avec les niveaux de qualification correspondants et leur harmonisation avec les standards internationaux, une planification régulière du développement des curricula, et la normalisation et la prise en compte de l'offre privée en matière de FTP et de l'exploitation de l'offre de formation moyenne à l'étranger ;
- Le renforcement des structures et des capacités de gestion au niveau central intermédiaire et opérationnel par l'institution d'une approche basée sur des contrats-programmes permettant aux différentes structures de s'engager sur des objectifs prédéfinis et de disposer de ressources adéquates, l'introduction d'une démarche qualité et une gestion axée sur les résultats à tous les niveaux du dispositif, le suivi et l'évaluation de l'action des intervenants, un plus grand usage des possibilités offertes par les TIC, la formation des cadres gestionnaires et l'amélioration des conditions de travail ;
- L'instauration d'un système de gestion et de développement des ressources humaines du dispositif garantissant des conditions de travail et de rémunération adaptées qui soient basées sur la performance.

- La Mobilisation de ressources de financement par la pérennisation et le renforcement d'un budget d'investissement au profit du secteur, l'affectation de ressources pérennes au FAP-FTP (taxe d'apprentissage, etc.) et la promotion de l'investissement privé au profit de la formation.

4.5.2 Amélioration de la qualité de la formation

Afin de garantir une qualité de la formation à la hauteur des exigences des entreprises, la priorité sera donnée à l'amélioration des conditions d'apprentissage-formation grâce des mesures portant sur :

- L'amélioration du niveau de qualification des formateurs à travers la professionnalisation de leur formation initiale et le développement d'une formation continue qui les accompagne tout au long de leurs carrières professionnelles ;
- La rénovation des programmes, des outils pédagogiques et des supports didactiques suivant l'APC et l'alternance école entreprise ;
- L'appui de la qualité de l'offre privée de formation professionnelle ;
- L'amélioration des différents aspects de la vie scolaire et pédagogiques au sein des établissements.

4.5.3 Extension de l'offre de formation du dispositif

Pour faire face à la demande économique et sociale mise en évidence par les études sectorielles réalisées dans le cadre de la première phase du PNDSE, et pour prendre en compte l'effet de la croissance économique attendue sur la demande en qualification, suite à l'exploitation du pétrole et de certaines richesses minières, le développement de l'offre de formation se fera suivant deux approches complémentaires. Une approche axée sur la demande économique orientée principalement vers les besoins des secteurs structurés et une approche privilégiant la demande sociale découlant de la régulation du système éducatif et ciblant plus spécifiquement les besoins des secteurs de l'économie rurale et informelle. Ce développement prendra donc, suivant les secteurs économiques et les structures de formation ciblés, diverses formes :

- La rationalisation de l'offre en place à travers la rénovation des équipements désuets et la réhabilitation des bâtiments ;
- La mise en place de pôles de formations tenant compte des réalités économiques des régions ;
- L'extension des capacités des structures existantes ;
- La création de nouvelles structures de formation ;
- La mise en place d'un large dispositif d'apprentissage insertion ciblant les jeunes déscolarisés et prenant appui sur les potentialités et les besoins en qualifications du secteur informel urbain et rural ;
- Le développement d'un système de reconnaissance des acquis professionnels et d'homologation des diplômes qui répond aux exigences de gestion des ressources humaines des entreprises, y compris pour les qualifications exigeant des accréditations d'organismes internationaux de certification.

Compte tenu des simulations effectuées sur la base des capacités publiques de financement, l'extension de l'offre se fixe les cibles suivantes¹ :

- Pour la formation diplômante, la capacité d'accueil du dispositif sera portée à **7 170** en 2015 et **10 000** en 2020 ;
- Pour les formations professionnelles d'insertion (formations de masses), la capacité nationale sera portée en 2015 à 12 000 places dont 6 300 avec l'appui du PALAM et 22 321 places en 2020.

4.5.4 Amélioration de l'efficacité externe du dispositif et son ancrage par rapport à l'économie

L'amélioration de l'efficacité et de la pertinence de l'offre de formation sera recherchée à travers des mesures visant à pérenniser et à compléter le dispositif d'information sur les besoins de l'emploi, à dynamiser la relation formation emploi, à développer les mécanismes de formation continue, à mettre en place un mécanisme d'accompagnement et d'aide à l'insertion des formés, à consolider le suivi des sortants et à développer une réelle stratégie de communication et d'information en direction des différents bénéficiaires et acteurs du système.

4.6 Activités/ composantes

Afin de faciliter l'atteinte de ces objectifs, les activités du programme s'inscrivent dans quatre composantes correspondant aux quatre axes ci-dessus :

- 1) Pilotage et gouvernance du dispositif :
- 2) Qualité de la formation
- 3) Accès : capacité du dispositif
- 4) Efficacité externe

Ces quatre composantes sont détaillées comme suit :

4.6.1 Composante 100 : Gouvernance du dispositif

4.6.1.1 Rappel des objectifs poursuivis :

- Un renforcement de la réorganisation du dispositif de pilotage permettant au MEFNT la cohérence de la politique en matière de FTP, son efficacité et sa pertinence et ce à travers l'opérationnalisation de la tutelle pédagogique des établissements de la FTP, une meilleure définition des rôles et répartition des responsabilités entre les différents acteurs, une attribution équitable et rationnelle des ressources, une plus grande implication du monde de l'emploi au processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et des stratégies, la mise en cohérence des formations avec les niveaux de qualification correspondants et leur harmonisation avec les standards internationaux, une planification régulière du développement des curricula, et la normalisation et la prise en compte de l'offre privée en matière de FTP et l'exploitation de l'offre de formation moyenne à l'étranger ;
- Le renforcement des structures et des capacités de gestion au niveau central intermédiaire et opérationnel par l'introduction d'une approche contrat-programme, basée sur une démarche qualité et une gestion axée sur les résultats à tous les niveaux du dispositif, le suivi et l'évaluation de l'action des

¹ Selon Une progression vers la soutenabilité du programme par des ajustements dans la partie haute du système

intervenants, un plus grand usage des possibilités offertes par les NTIC, la formation des cadres gestionnaires et l'amélioration des conditions de travail ;

- L'instauration d'un système de gestion et de développement des ressources humaines du dispositif garantissant des conditions de travail et de rémunération adaptées qui soient basées sur la performance.
- La Mobilisation de ressources de financement par la pérennisation et le renforcement d'un budget d'investissement au profit du secteur, l'affectation de la taxe d'apprentissage au FAP-FTP et la promotion de l'investissement privé au profit de la formation.

4.6.1.2 Acquis :

La mise en œuvre de cette composante s'appuie sur les acquis suivants :

- les résultats de l'atelier sur la réforme institutionnelle du dispositif de mai 1996 ;
- la loi 98-007 du 20 janvier 1998, unifiant le cadre législatif du système ;
- le décret 98- 056 du 26 juillet 1998 dotant les établissements de leur autonomie ;
- les résultats de l'étude sur la mise en œuvre d'un cadre conceptuel d'organisation de la FTP;
- la mise en place de l'INAP-FTP et du FAP-FTP exerçant des missions transversales contribuant à l'harmonisation des approches d'ingénierie pédagogique et de formation ;
- l'expérience acquise dans le domaine de la formation de formateurs par le CSET et l'INAP-FTP ;
- La création d'un Ministère en charge de l'emploi, de la formation professionnelle et des nouvelles technologies ;
- Préparation de plusieurs projets de décrets (apprentissage et alternance, statuts des formateurs)

4.6.1.3 Sous composantes et activités

4.6.1.3.1 Composante 100 : Renforcement du pilotage du dispositif

Sous - composantes	Activités	Types de travaux et services	Hypothèse
110 : Réorganisation / harmonisation du pilotage du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> - Activité 1101 : Opérationnalisation de la tutelle pédagogique du MEFPNT sur tous les établissements de la FTP - Activité 1102 : Mise en place des instances de coordination et de concertation - Activité 1103 : Réactualisation du cadre réglementaire de la FTP privée. 	services de consultant complément de bourses d'étude	Volonté politique affirmée

Sous - composantes	Activités	Types de travaux et services	Hypothèse
120 : Renforcement de la gestion centrale	<ul style="list-style-type: none"> - Activité 1201 : création d'une cellule de coordination et de suivi des projets. - Activité 1202 : Élaboration de guides de procédures/ standards de gestion du dispositif - Activité 1203 : Mise en place de réseau FTP - Activité 1204 : Institution de la gestion axée sur les résultats - Activité 1205 : Politique de gestion et de maintenance des équipements et des infrastructures - Activité 1206 : Amélioration des conditions de travail - Activité 1207 : formation des personnels - Activité 1208 : Exploitation de l'offre de formation moyenne à l'étranger 	Assistance technique Formation Équipements Génie civil	Missions bien définies
130 : Développement des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Activité 1301 : Statut des formateurs - Activité 1302 : Élaboration d'un plan de développement des ressources humaines (PDRH) de la FTP - Activité 1303 : Création et mise en œuvre d'une Structure de formation de formateur 	Assistance technique Recrutement, redéploiement Formation Génie civil équipements	
140 : Renforcement de la gestion des établissements	<ul style="list-style-type: none"> - Activité 1401 : établissement de contrats programmes, - Activité 1402 : introduction d'une démarche qualité et de la gestion axée sur les résultats - Activité 1403 : amélioration des conditions de travail 	Assistance technique Formation Équipements Génie civil	
150 : Renforcement de l'INAP-FTP	<ul style="list-style-type: none"> - Activité 1501 : Renforcement des Ressources Humaines - Activité 1502 : Amélioration des conditions de travail - Activité 1503 : Assistance technique 	Assistance technique Formation Équipements	Missions bien définies Adhésion sincère des établissements
160 : Mobilisation de financements	<ul style="list-style-type: none"> - Activité 1601 : Renforcement du FAP-FTP - Activité 1602 : Affectation de la taxe d'apprentissage au FAP-FTP - Activité 1603 : Promotion de l'investissement privé au profit de la FTP 	Service consultant de	Volonté politique

4.6.1.3.2 Description des sous composantes et présentation des activités

4.6.1.3.2.1 Sous composante 110 : Renforcement du pilotage du dispositif

La diversité des intervenants en matière de formation technique et la dispersion du dispositif entre plusieurs tutelles administratives pose des problèmes de cohérence et

de pertinence de la politique de formation. L'étude sur la proposition du cadre conceptuel a formulé des recommandations susceptibles de remédier à cet état de fait. Il s'agit notamment d'assurer une meilleure répartition des rôles et des responsabilités entre les différents acteurs et intervenants et de mettre en place des cadres appropriés de coordination et de concertation permettant de faciliter la mise en cohérence de la politique et la coordination de sa mise en œuvre. Cela suppose que :

- Le renforcement de la responsabilité du pilotage et de la coordination confiée au MEFPNT, et qu'à ce titre ses responsabilités porteront entre autres sur l'élaboration des politiques de FTP, la détermination des priorités de développement des divers secteurs de la FTP, les liens avec le secteur productif, la conception des programmes de formation, l'homologation des diplômes et attestations, l'Inspection et le soutien pédagogique et logistique aux établissements de formation.
- le développement de la formation professionnelle pré et post emploi et de la mise en œuvre d'un dispositif d'apprentissage en milieu de travail complémentaire au système de formation professionnelle qui soit dimensionné avec les besoins de l'emploi.
- les ministres de tutelle des autres structures de la FTP collaborent activement à l'élaboration des politiques en la matière et des priorités de développement des divers secteurs, aux mécanismes de liaison avec le système productif, à la révision des programmes de formation et à l'harmonisation du mode de sanction des études.

Les activités prévues pour l'atteinte des objectifs assignés à cette sous composante concernent :

Activité 1101 : opérationnalisation de la tutelle pédagogique du MEFPNT sur les établissements de la FTP : bien qu'il soit implicitement reconnu au MEFPNT d'être la référence en matière d'harmonisation de l'offre de formation, certains établissements relevant d'autres départements ministériels ne se sont pas encore inscrits dans cette logique. Cette activité vise à étendre les activités d'ingénierie (études sectorielles, élaboration des programmes, certification des formations, suivi-évaluation, etc.), actuellement quasi-limitées aux structures du MEFPNT, aux autres structures relevant des autres départements, tout en garantissant une harmonie d'ensemble.

Activité 1102 : Mise en place des instances de coordination et de concertation : Il s'agit, sur la base de la nouvelle restructuration du pilotage de la FTP, de procéder à la mise à jour du décret de création du Conseil National de Formation Technique et Professionnelle (CNFTP) et de procéder à la nomination de ses membres et au lancement de ses activités. Des comités consultatifs locaux ou régionaux de la Formation Technique et Professionnelle pourront également être installés pour aider à une meilleure adaptation de la politique nationale aux contextes régionaux et locaux. En plus des mesures juridiques, liées à l'implantation de ces structures, cette activité portera sur la désignation effective de leurs membres, l'installation de leurs secrétariats et leur dotation en moyens de fonctionnement.

Activité 1103 : Réactualisation du cadre réglementaire de la FTP privée : cette activité a pour objectif d'adapter le cadre réglementaire de l'enseignement privé aux spécificités de la FTP. Elle portera sur l'élaboration d'un cadre juridique propre à la FTP privée qui fixe les règles d'ouverture et d'accréditation des établissements et fixe les procédures de contrôle par les autorités pédagogiques du respect des normes et de l'application des programmes quant ils débouchent sur des diplômes d'Etat.

4.6.1.3.2.2 Sous composante 120 : Renforcement de la gestion centrale

Les mandats de la gestion centrale du dispositif FTP sont multiples et complexes. Ils concernent à la fois la coordination d'ensemble du système, l'arrimage formation-emploi, l'ingénierie de formation et le soutien aux établissements.

La multiplicité des tutelles, limitent encore, la capitalisation des expériences et affectent les capacités de management du système.

La création récente du MEFPNT constitue un acquis important qui s'ajoute à la création de l'INAP-FTP.

La mise en place du nouveau MEFPNT doit être soutenue par une meilleure clarification des rôles des structures (directions centrales, IG, INAP-FTP, CSET, Etablissements) de leurs liens fonctionnels et l'introduction d'une démarche contrats-programmes fixant les résultats attendus de chaque structure et lui attribuant les moyens en conséquence.

Activité 1201 : Création d'une cellule de coordination et de suivi des projets: cette activité a pour objet de doter le département en charge de la FTP d'un outil opérationnel, pouvant lui permettre de coordonner et de suivre la mise en œuvre de l'ensemble des projets et programmes nationaux du MEFPNT soutenus par les Partenaires de Développement de la FTP, notamment ceux, prévus pour la mise en œuvre de la présente stratégie. Elle regroupera des spécialistes ayant des profils adéquats pour la planification, la gestion et le suivi-évaluation des projets et programmes de formation.

Activité 1202 : Élaboration de Guides et outils standardisés de gestion du dispositif : cette activité vise à doter le dispositif de pilotage de la FTP de guides de procédures et d'outils de gestion modernes et standardisés afin d'améliorer la gestion courante des infrastructures, des personnels, des supports didactiques et des outils pédagogiques par les services concernés. Elle porte sur :

- La mobilisation d'une expertise technique pour l'élaboration des guides de procédures et des outils de gestion standardisés ;
- La formation des personnels à ces procédures et à ces guides.

Activité 1203 : Mise en place d'un réseau FTP : Cette activité vise à permettre un partage de ressources au niveau du dispositif FTP, notamment les programmes et

leurs contenus, et ce grâce à une mise en réseau du système qui s'appuie sur les possibilités offertes par les NTIC. Elle porte sur :

- La mobilisation d'un appui technique pour la réalisation de l'étude d'un système d'organisation pour une gestion en réseau et le développement des supports de gestion en réseau ;
- La mise en place du réseau (équipements et installation) ;
- La formation des personnels sur la gestion et l'utilisation du réseau.

Activité 1204 : Institution de la gestion axée sur les résultats : cette activité vise à intégrer l'analyse des résultats dans les processus de régulation de la formation. La mise en place du réseau et la revitalisation des organes consultatifs contribueront à la réalisation de cet objectif. Il s'agira complémentarément à ces deux activités prévues par ailleurs de :

- Procéder à des évaluations régulières des résultats du système, en particulier au niveau de son efficacité externe (taux d'insertion des sortants) et interne (taux de réussite aux examens) ;
- Systématiser la publication de ces résultats et leur utilisation dans la régulation du système ;
- Former les cadres gestionnaires aux techniques de la gestion par les résultats.

Bien que le cadre réglementaire actuelle ouvre la voie à de telles activités, elles ne sont pas encore rentrées dans les pratiques du système.

Activité 1205 : Politique de gestion et de maintenance des équipements et des infrastructures : les équipements de la FTP coûtent très cher. Dans la plupart des établissements ces équipements souffrent souvent d'un manque d'entretien et de maintenance qui réduit leur durée de vie et les rend inexploitable très rapidement. Les formateurs ont un rôle important dans la maintenance du matériel qu'il y'a lieu de préciser dans leurs missions et d'intégrer dans leurs activités courantes au sein des établissements. Ils doivent pour cela être appuyés par un personnel technique auquel doivent être confiées les tâches de réparation de premier ordre. Pour les interventions plus complexes, on doit faire appels à des spécialistes externes dont les frais seront pris en charge dans le budget annuel alloué à la maintenance.

Le renouvellement des équipements obsolètes et défectueux est irrégulier et est souvent lié aux appuis extérieurs. Or, les besoins dans ce cadre devraient être programmés en fonction des délais d'amortissement et pris en compte dans les activités courantes en matière d'attribution des ressources matérielles et financières. Le développement du partenariat école entreprise pourrait offrir des possibilités aux établissements de disposer de matériels en bon état dont les entreprises n'ont plus besoin.

Une politique de gestion et de maintenance impliquant les formateurs et les formés s'impose. Cette activité porte sur la mobilisation d'un appui technique pour l'élaboration de cette politique et les modalités de sa mise en œuvre au niveau central et opérationnel.

Activité 1206 : Amélioration des conditions de travail : L'Inspection générale et les autres directions centrales du MEFPNT sont encore dépourvues de moyens de

travail. Les locaux et les équipements sont soit insuffisants ou inadaptés. Cette activité a pour objectif de fournir aux directions centrales du pilotage du dispositif des moyens de travail de nature à assurer des capacités institutionnelles suffisantes. Elle porte sur :

- des dotations en équipements et en logistiques ;
- l'aménagement de locaux.

Activité 1207 : formation des personnels : complémentaires aux formations spécifiques prévues dans les activités précédentes, il s'agira ici de prendre en compte les besoins en formations, découlant de bilans de compétences des personnels, en particulier les techniques d'élaboration et de suivi de plans d'actions annuels.

Activité 1208 : Exploitation de l'offre de formation moyenne à l'étranger : il s'agit de renforcer le cadre organisationnel mis en place et les procédures permettant l'exploitation optimale de l'offre de formation moyenne prévue dans le cadre du partenariat établi avec les pays amis (Maghreb Arabe, etc.) jusqu'ici très peu exploitée.

4.6.1.3.2.3 Sous composante 130 : Développement des ressources humaines du secteur

Selon l'étude sur le cadre conceptuel et les différentes évaluations réalisées dans le cadre des audits des établissements, le niveau de compétences des formateurs n'est pas suffisamment élevé pour assurer une formation de qualité. L'absence d'une réelle prise en compte de la mission « formation de formateurs », constitue une entrave au développement de ce secteur. De plus, il n'y a pas de programme structuré de mise à niveau des compétences des formateurs et des gestionnaires d'établissement qui permettrait d'améliorer la situation à court terme. Enfin, les règles de classification et de rémunération du personnel des établissements ne sont pas de nature à attirer les candidats hautement qualifiés sur lesquels devrait pourtant compter un bon dispositif FTP. Ce type de formation a été longtemps considéré comme le mécanisme d'accueil des échecs du système scolaire et les premiers à souffrir de cette réputation sont les personnels.

Une révision des conditions de travail et de rémunération des formateurs et du personnel d'encadrement s'impose si pour relever le défi de la qualité de la formation et atteindre les objectifs fixés en matière d'extension de l'offre de la FTP. Il est, à cet égard, essentiel que l'emploi de formateur soit revalorisé et puisse, au plan des conditions de travail, soutenir la comparaison avec d'autres emplois faisant appel à des compétences analogues. Il est aussi essentiel d'identifier des mesures incitatives et normatives qui permettraient à des experts et professionnels du secteur productif d'offrir à temps partiel certaines formations dans les établissements, ce qui compléterait le travail du personnel régulier et faciliterait l'adaptation de la formation aux exigences des emplois.

Ainsi, cette sous composante vise l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des formateurs et des cadres des établissements du dispositif FTP, l'institution d'un programme de formation continue et d'une période annuelle de formation technique et pédagogique pour chaque formateur. Les activités prévues à cet effet concernent :

Activité 1301 : Statut des formateurs : Le statut des formateurs de la FTP qui a été adopté en 2006, constitue une mesure importante et mérite d'être révisé pour tenir compte des réformes de la formation et de l'éducation. Le projet de statut qui a été déjà élaboré et mérite d'être complété par des dispositions relatives à :

- L'institution d'une période annuelle de formation technique et pédagogique pour chaque formateur
- L'emploi de formateurs vacataires venant des milieux professionnels pour dispenser des cours spécifiques à des conditions permettant d'attirer des experts de qualité
- Le recrutement de contractuels pour faire face à des besoins ponctuels et résorber certains déficits horaires
- La fidélisation et au maintien de formateurs de qualité qui seraient tentés de rechercher de meilleures conditions d'emploi dans le privé.

Activité 1302 : Élaboration d'un plan de développement des ressources humaines (PDRH) de la FTP : cette activité vise à doter le système de la FTP d'un schéma directeur de développement de ses ressources humaines basé sur une définition précise des différents profils de poste d'emploi dans le secteurs et prenant en compte les besoins à court, moyen et long termes en personnels d'encadrement administratif, pédagogique et technique. Elle porte sur la mobilisation d'un appui technique pour la réalisation du PDRH.

Activité 1303 : Création et mise en œuvre d'une Structure de Formation de Formateurs : cette activité vise à doter le système de la FTP d'une structure de formation de formateurs. Il est à noter ici qu'il ne s'agira nullement d'une structure lourde, dont la création risquerait de nécessiter beaucoup de temps et surtout de moyens. La structure prendra en charge la formation initiale et continue des formateurs et capitalisera l'expérience du CSET et à l'INAP-FTP. La structure dispose déjà de 11 lots d'équipements installés au niveau des 4 établissements de Nouakchott et du CFPP d'Atar. Cette structure, basée à Nouakchott, et indépendamment de son ancrage et du degré de son autonomie, disposera d'un staff restreint, mobilisera un vivier de formateurs de formateurs couvrant l'ensemble des spécialités du dispositif et s'appuiera sur l'infrastructure et les ressources des établissements de formation existants.

Les cycles de formation initiale des formateurs seront arrêtés en fonction des besoins du secteur de la FTP, des statuts des formateurs et de la réforme l'enseignement supérieur (LMD).

4.6.1.3.2.4 Sous composante 140 : Renforcement de la gestion des établissements

Les établissements de formation technique et professionnelle sont devenus autonomes, ce qui constitue un acquis important. Mais cette autonomie qui doit s'exercer dans le respect du régime pédagogique n'a pas encore donnée l'effet escompté en termes d'efficacité et d'efficience de l'action de formation, faute de mesures d'accompagnement et d'encadrement des établissements.

L'ouverture des établissements sur leurs milieux, en particulier sur le milieu économique, reste faible.

Le mode de gestion dans les établissements est encore de type scolaire et n'a pas subi les évolutions indispensables vers la mise en place d'une démarche qualité et l'introduction d'une gestion axée sur les résultats, comme c'est le cas dans les entreprises qui doivent constituer la référence pour le dispositif FTP.

Le renforcement de la gestion des établissements se fera alors par l'institution d'une approche basée sur des contrats-programmes permettant aux différentes structures de s'engager sur des objectifs prédéfinis et de disposer de ressources adéquates, l'implantation d'une démarche qualité et l'application des règles de gestion axée sur les résultats.

Cette démarche sera lancée à travers l'élaboration d'un "projet d'établissement" de chaque établissement définissant le rôle attendu de l'établissement dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de FTP, fixant ses objectifs à moyens et long termes, définissant son plan d'action et ses résultats attendus.

Au départ de cette démarche, la définition de standards de gestion, la mesure des écarts et un plan d'action de mise à niveau (en ressources humaines, ressources matérielles, modes de gestion). La réussite du projet d'établissement sera mesurée à travers des indicateurs relatifs au taux de réussite, taux d'insertion, satisfaction des employeurs et autres utilisateurs de services, coûts unitaires. Ces indicateurs seront également pris en compte pour l'attribution des ressources.

L'élément fondamental dans ce domaine sera l'engagement de l'établissement. Il est essentiel que l'inscription à cette démarche se fasse de façon volontaire et que son succès soit bonifié. Au cas d'une demande pressante de la part des établissements, des critères de sélection seront proposés et les postulants mis en concurrence. Ainsi, les activités prévues dans ce cadre concernent :

Activité 1401 : établissement de contrats programmes, Les contrats programmes pluriannuels fixent les objectifs et résultats dans les délais impartis, les moyens et les ressources à mobiliser à l'établissement de formation contractant et les modes de suivi évaluation permettant de mesurer le degré d'atteinte des cibles. Il s'agit d'arrêter annuellement sur la base de critères objectifs des établissements pouvant bénéficier de contrats programmes.

Activité 1402 : introduction d'une démarche qualité et de la gestion axée sur les résultats : des audits réalisés pour une dizaine d'établissements avaient pour objectifs de diagnostiquer les lacunes et d'identifier les correctifs qui permettent aux établissements de satisfaire les standards plus élevés de qualité attendus. Ces audits avaient permis notamment l'élaboration d'un référentiel qualité qui servirait en quelque sorte de norme ou de standard à atteindre et à respecter, la mise à niveau des structures de formation et l'application d'un modèle de fonctionnement des établissements selon des impératifs de qualité. Il comporte aussi une démarche d'accompagnement des gestionnaires et des formateurs dans l'implantation des programmes développés selon l'approche par compétences et en concordance avec les besoins du système productif. Complémentairement à cet audit, cette activité porte sur :

- Le développement d'outils de gestion (plans d'action/projets d'établissements) ;

- L'expérimentation de l'implantation de la démarche qualité et de la gestion axée sur les résultats dans certains des établissements audités ;
- La réalisation d'un audit pour les établissements non encore audités ;
- La formation de RH aux outils de gestion et aux techniques de la démarche qualité et de la gestion par les résultats ;
- L'évaluation de l'expérimentation et la généralisation de la démarche qualité et de la gestion axée sur les résultats.

Tout ou partie de ces actions peuvent, selon le cas, constituer un préalable au contrat programme ou s'inscrire au sein de celui-ci.

Activité 1403 : amélioration des conditions de travail : Cette activité a pour objectif de fournir aux établissements, ne bénéficiant pas de contrats programmes et sur la base des besoins découlant de l'audit, des moyens de travail de nature à assurer des capacités institutionnelles suffisantes. Elle peut porter sur :

- des dotations en équipements et en logistiques ;
- l'aménagement de locaux et d'espaces de travail pour les administrations.

4.6.1.3.2.5 Sous composante 150 : Renforcement de l'INAP-FTP

L'INAP-FTP est responsable de l'ingénierie de formation. À ce titre, il rassemble les données et études permettant de comprendre les exigences du marché de l'emploi en termes de compétences, élabore et révisé l'ensemble des programmes et consulte les représentants du système productif dans ce processus d'élaboration et de révision des programmes, produit les guides pédagogiques, précise les règles d'accès à la FTP et les exigences des diplômes, détermine les équipements nécessaires à l'implantation des programmes, développe des contenus de formation pour les formateurs et assure le suivi des finissants. Il doit pour cela coordonner des comités techniques regroupant des représentants des entreprises et animer des groupes de travail composés de travailleurs spécialisés. La structure actuelle de l'INAP-FTP mérite d'être renforcée pour faire face à ces missions d'appui et d'accompagnement indispensables pour la réalisation des objectifs en matière de pertinence et de qualité de la formation. Les activités prévues à cet effet concernent :

Activité 1501 : Renforcement des Ressources Humaines : cette activité vise à renforcer l'équipe technique de l'INAP-FTP par le recrutement et la formation de spécialistes en ingénierie des systèmes FTP.

Activité 1502 : Amélioration des conditions de travail : il s'agit de fournir au personnel recruté les moyens de travail indispensable à l'accomplissement de ses missions, notamment l'acquisition d'équipements informatiques et bureautiques et de fonds documentaire.

Activité 1503 : Assistance technique : il s'agit de permettre à l'INAP-FTP de faire appel au service d'un service d'assistance technique dans des domaines d'expertise spécifique ou pointue, en rapport avec ses missions dans le domaine de l'ingénierie.

4.6.1.3.2.6 Sous composante 160 : Mobilisation de financement :

Le dispositif de formation professionnelle a toujours souffert de l'absence de ressources financières conséquentes pour son développement. Longtemps annexés à

de grands départements (Éducation, Fonction publique...), le secteur n'y profitait que subsidiairement des ressources mobilisées souvent dans le cadre de la coopération. Les lacunes tributaires aux déficits de financement se sont accumulées et nécessitent, plus que jamais, pour leur traitement un effort substantiel et durable. Cet effort devra intégrer les activités suivantes :

Activité 1601 Renforcement du Fonds Autonome de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle (FAP-FTP) : il s'agit dans ce cadre de renforcer le FAP-FTP au plan institutionnel par le renforcement de son autonomie et l'élargissement de son champs d'action pour soutenir les domaines peu ou pas couverts.

Activité 1602 : Affectation de la taxe d'apprentissage au FAP-FTP : cette activité vise à prendre les mesures permettant l'affectation de la taxe d'apprentissage au FAP-FTP et d'améliorer sa collecte et de revoir les conditions d'exonération de certaines entreprises.

Activité 1603 : Promotion de l'investissement privé au profit de la FTP: cette activité vise à concevoir et mettre en œuvre une stratégie de promotion de l'investissement privé au profit de la FTP. Des mesures devront être prises pour s'assurer que les projets d'investissement consacrent une place conséquente à la formation des ressources humaines et au transfert de compétences nécessaire.

4.6.2 Composante 200 : Qualité de la formation

4.6.2.1 Rappel des objectifs poursuivis :

- L'amélioration du niveau de qualification des formateurs à travers la professionnalisation de leur formation initiale et le développement d'une formation continue qui les accompagne tout au long de leurs carrières professionnelles
- La rénovation des programmes, des outils pédagogiques et des supports didactiques suivant l'APC et l'alternance école entreprise ;
- La mise à niveau des équipements des établissements de formation ;
- L'appui à la qualité de l'offre privée de formation professionnelle ;
- L'amélioration des différents aspects de la vie scolaire et pédagogiques au sein des établissements.

4.6.2.2 Acquis :

La réalisation de cette composante s'appuie sur les acquis suivants :

- des études sectorielles sur les besoins en qualification ayant couvert les secteurs du bâtiment et des travaux publics, de l'industrie et des mines, de l'hôtellerie et du tourisme, des NTIC, de l'agropastoral, de l'informel urbain, de la mécanique, du froid et de la climatisation, de la couture et du travail du cuir ;
- des recommandations² de l'ensemble de ces études quant à l'amélioration de la qualité des programmes actuels et de leur pertinence ;

² Aucune étude n'a mis en cause la pertinence de filières existantes. La qualité de la formation n'a été jugée satisfaisante dans aucun secteur. Certains modes de formation ne sont pas pertinents par rapport à la nature des

- les 22 premiers programmes de formation élaborés suivant l'approche par compétences dans certaines filières des secteurs de l'industrie, du BTP et des services ;
- les 13 programmes élaborés suivant l'APC en cours d'expérimentation au niveau de 6 CFPP régionaux, dans le cadre de la restructuration engagée par le SECFP ;
- des lots d'équipements, acquis sur les fonds du PNDSE et du PAGEP, en renforçant quelques filières dans certains établissements ;
- une méthodologie approuvée pour l'élaboration des programmes et guides pédagogiques ;
- des expériences pertinentes en matière de formation de formateurs et d'implantation des programmes.

4.6.2.3 Sous composantes et activités

Cette composante vise à apporter des solutions durables aux problèmes liés à la faiblesse de la qualité et de la pertinence du dispositif FTP. Elle porte sur le renforcement des capacités nationales en matière de formation initiale et continue des formateurs, le développement des programmes suivant l'approche par compétences et l'alternance école entreprise, l'appui à l'implantation des programmes rénovés à travers la mise à niveau des ressources humaines, des équipements et des bâtiments, l'amélioration des conditions de travail et du cadre de vie des formateurs et des élèves.

Ces activités étant transversales à tous le dispositif et les besoins étant très importants, il sera tenu compte, pour prioriser les actions, de l'urgence des besoins des secteurs et l'acuité des besoins des établissements.

Sur la base des résultats des études sectorielles, les secteurs présentant les besoins les plus urgents sont ceux du tertiaire, de l'industrie et du bâtiment et travaux publics.

Il est bien entendu que du fait de leur poids dans l'économie, le secteur informel et l'économie rurale constituent également une préoccupation importante du dispositif.

Les besoins de mise à niveau de chaque établissement seront définis sur la base d'un diagnostic de sa situation actuelle et "d'un projet d'établissement" précisant la vision à court, moyen et long terme pour son développement. Ce projet définit pour chaque établissement les axes stratégiques de développement, les objectifs poursuivis et les activités à réaliser.

Les principales sous composantes et activités de cette composante sont présentées au tableau suivant.

4.6.2.3.1 Composante 200 : Qualité de la formation

Sous- Composantes	Activités	Types de travaux et services	Hypothèse
--------------------------	------------------	-------------------------------------	------------------

besoins de certains secteurs. La correspondance entre les niveaux de diplômes et les niveaux de qualification demandés sont à reconsidérer dans certains cas.

Sous- Composantes	Activités	Types de travaux et services	Hypothèse
210 : Formation initiale des formateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Activité 2101 : renforcement des capacités de la SFF, du CSET et autres établissements en FF - Activité 2102 : renforcement de l'Inspection interne du MEPNT 	Assistance technique Formation Équipements Génie civil Contracter avec les partenaires 9 mois	Volonté politique
220 : Développement des programmes et outils pédagogiques suivant l'APC et l'alternance	<ul style="list-style-type: none"> - Activité 2201 : Mobilisation d'un partenariat technique d'accompagnement dans la conception et la mise en œuvre de l'APC sur 3 ans - Activité 2202 : Élaboration des programmes et documents d'appui - Activité 2203 : Formation à l'APC des formateurs et des personnels d'encadrement - Activité 2204 : Mise à niveau des équipements et réaménagement des locaux pédagogiques 	Assistance technique Formation Équipements Services d'imprimerie	
230 : Amélioration des conditions de travail des formateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Activité 2301 : mise en place de CDI pour professeurs ; - Activité 2302 : construction et/ou aménagement de salles de réunion pour professeurs - Activité 2303 : mise en place d'un centre Internet, 	Formation Équipements Génie civil	
240 : Appui à la qualité de l'offre privée de formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Activité 2401 : Audit des structures privées de la FTP ; - Activité 2402 : Mise en place d'un système d'accréditation des établissements privés de formation - Activité 2403 : Appui pédagogique. 	Services de consultants Formation Équipements Génie civil	
250 : Amélioration des conditions de vie des élèves	<ul style="list-style-type: none"> - Activité 2601 : Mise en place de bibliothèques pour élèves ; - Activité 2602 : Mise en place de salles Informatiques avec accès à Internet ; 	Formation Équipements Génie civil	

4.6.2.3.2 Description des sous composantes et activités

4.6.2.3.2.1 Sous composante 210 : Formation initiale des formateurs :

La formation des formateurs n'a pas bénéficié jusqu'ici de l'attention qu'elle mérite dans la réalisation des objectifs d'extension et d'amélioration de la qualité de l'offre du Dispositif FTP. Faute d'un schéma directeur de développement des ressources humaines du secteur, le recrutement des nouveaux formateurs a été souvent improvisé et opéré à partir de sortants de l'enseignement supérieur qui sont versés directement dans les classes sans préparation préalable au métier de formateur. La

qualité de la formation a en grande partie souffert de cette situation. Le CSET qui avait pour mission, entre autres, d'assurer la formation initiale des formateurs n'est pas suffisamment outillé pour assurer cette formation et le mode de formation en vigueur n'est pas adapté pour satisfaire des besoins très diversifiées qualitativement et faibles quantitativement. Une nouvelle approche de conception et de mise en œuvre de la formation des formateurs s'impose. La stratégie adoptée dans ce cadre se veut structurante. Elle s'appuie sur la création d'une Structure de Formation de formateur (SFF) capitalisant l'expérience du CSET tout en révisant le mode de formation et renforçant les capacités. Ainsi, les actions prévues dans ce cadre concernent :

Activité 2101 : Renforcement des capacités de la SFF : cette activité vise à doter la SFF des moyens qui lui permettent de jouer efficacement son rôle de pilote d'un réseau de formation de formateurs. Les mesures prévues dans ce cadre concernent :

- Le développement d'un partenariat avec une institution étrangère spécialisée dans la formation des formateurs de la FTP. Ce partenariat portera sur : (i) l'élaboration des référentiels de compétences et des programmes pour les nouveaux modes de formation, (ii) la formation des formateurs de formateurs du CSET et de son personnel d'encadrement, (iii) l'appui dans le processus d'identification et d'agrément des établissements et des formateurs du réseau de la formation des formateurs, (iv) l'organisation, en totalité ou en partie, de formations initiales ne pouvant pas se dérouler localement.
- Renforcement des moyens pédagogiques et logistiques par l'équipement de deux salles de didactique de la FTP, la mise à niveau des ateliers existants pour la formation des BTS et servant de support à la formation des formateurs et l'acquisition de matériels roulants.
- Formation de deux formateurs de formateurs pour assurer la formation pédagogique et l'encadrement des stagiaires.

Activité 2102 : renforcement de l'Inspection interne du MEFNT : cette activité vise à permettre à l'Inspection d'assurer efficacement ses missions d'animation et de contrôle pédagogiques. Il s'agira de doter l'inspection des moyens qui lui permettent de jouer efficacement son rôle d'animation et de contrôle pédagogiques.

4.6.2.3.2.2 Sous composante 220 : Développement des programmes et outils pédagogiques suivant l'APC et l'alternance

Cette sous composante vise à soutenir l'introduire l'approche par compétence (APC³) dans la rénovation des programmes, à élaborer les documents et supports didactiques et pédagogiques d'accompagnement, et à implanter les programmes

³ L'APC : Approche Par Compétences est une approche pédagogique consistant à élaborer les programmes de formation suivant un processus garantissant leur adaptation par rapport aux exigences des entreprises et impératifs de développement du formé. Ce processus comporte comme principales étapes : les études sectorielles permettant d'identifier les besoins en qualification des entreprises, les analyses de situation de travail permettant une description des emplois ciblés et l'élaboration des programmes et documents d'appui.

ainsi renouvelés. Il est à souligner qu'après les premiers programmes d'études élaborés suivant l'APC (23 dont 8 nouveaux et 15 renouvelés), qui n'ont pu être implantés faute d'un dispositif de pilotage adéquat et de prise en compte des contraintes de mise en œuvre, notamment au niveau de la qualification des ressources humaines et de l'adaptation des équipements et des espaces pédagogiques. Les 13 autres programmes qui ont été élaborés dans le cadre de la réforme des CAP, sont en expérimentation au niveau des CFPP. Les premiers rapports transmis sur le lancement de l'expérimentation font état de l'inadaptation des infrastructures, d'un manque notoire en équipement et des faibles ressources humaines des six CFPP d'expérimentation. Cette sous composante sera basée à l'IG et l'INAP-FTP et les activités prévues à son titre concernent :

Activité 2201 : Mobilisation d'un partenariat technique d'accompagnement dans la conception et la mise en œuvre de l'APC sur 3 ans : l'APC est une innovation importante dont la mise en œuvre est complexe et doit se dérouler avec le maximum de garantie de succès. La présente activité a pour objectif de fournir au système un assistance technique durant une période de trois ans pour appuyer les structures de pilotage tout au long du processus de mise en œuvre de cette nouvelle approche, en particulier dans :

- L'élaboration des programmes suivant l'APC et des différents documents⁴ et supports didactiques et pédagogiques, leur expérimentation et leur généralisation ;
- La formation des formateurs et des personnels d'encadrement pour assurer aux formateurs et directions des établissements le soutien nécessaire pour l'appropriation des nouveaux programmes, le développement de leurs contenus, l'organisation de leur enseignement et de leur évaluation.;

Activité 2202 : Élaboration des programmes et documents d'accompagnement³ : il s'agit de poursuivre avec l'appui de l'assistance technique le processus d'élaboration des programmes déjà entamé pour que l'APC soit généralisé à toutes les formations et à tous les établissements durant une période de trois ans.

Activité 2203 : Formation à l'APC des formateurs et des personnels d'encadrement : il s'agit de former avec l'appui de l'assistance technique tous les formateurs et tous les personnels d'encadrement sur la base d'un plan de formation découlant des besoins de mise en œuvre de l'APC et de l'alternance.

Activité 2204 : Renovation des équipements et réaménagement des locaux pédagogiques : cette activité vise à doter les établissements des moyens matériels leur permettant d'implanter l'APC et l'alternance. Elle porte sur :

- l'évaluation des capacités en place dans les établissements par rapport aux besoins de mise en œuvre des programmes élaborés ;
- la définition, l'acquisition et l'installation des équipements ;
- l'aménagement des espaces de formation ;

⁴ Il s'agit des documents qui accompagnent les programmes élaborés suivant l'APC : guides d'organisation pédagogiques et matérielles, guides d'évaluation, guides pédagogiques, notes de cours, guides d'apprentissage, et autres supports spécifiques.

Activité 2204 : Mise à niveau des équipements des établissements de formation: il s'agira de mettre à niveau et de renforcer la capacité d'accueil en restructurant l'offre en place par un meilleur ciblage des besoins du marché de l'emploi et en améliorant les conditions d'apprentissage dans les filières souffrant de déficit en moyens ou l'obsolescence des matériels. Cette activité porte sur :

- La réhabilitation, l'aménagement ou l'extension des locaux,
- Le renouvellement des équipements ou acquisition de compléments de matériels

4.6.2.3.2.3 Sous composante 230 : Amélioration des conditions de travail des formateurs

Les formateurs travaillent souvent dans des conditions très difficiles en l'absence des moyens élémentaires leur permettant d'assurer convenablement leur mission. Ils ne disposent en effet ni de bureaux, ni de salles de réunion, ni d'accès à Internet, ni de centres de documentation. Cette sous- composante vise à combler ces lacunes et revêt ainsi une importance particulière pour l'impact positif qu'elle aura sur l'ensemble des autres sous- composantes. Ses principales activités sont :

Activité 2301 : mise en place de CDI pour professeurs : cette activité vise à doter tous les pôles de formation et les grands établissements de la FTP chacun en ce qui le concerne d'un centre de documentation et d'information pour les formateurs et les personnels d'encadrement. Elle porte sur :

- La construction ou l'aménagement de locaux pour bibliothèques ;
- L'acquisition de fonds documentaires ;
- La formation et la nomination de bibliothécaires.

Activité 2302 : mise en place de bureaux et de salles de réunion pour professeurs : cette activité vise à doter tous les pôles de formation et les grands établissements de la FTP de lieux de travail pour les professeurs en dehors de leur situation de face à face avec les apprenants. Elle porte sur :

- La construction et/ou l'aménagement de bureaux et de salles de réunions,
- L'acquisition de mobiliers et d'équipements pour ces locaux.

Activité 2303 : mise en place d'un centre Internet : cette activité vise à permettre aux formateurs un meilleur accès aux possibilités de recherche et d'information et de formation offertes par les NTIC. Elle porte sur la construction et l'équipement d'un centre Internet au niveau tous les pôles de formation et les grands établissements de la FTP.

4.6.2.3.2.4 Sous composante 240 : Appui à la qualité de l'offre privée de formation professionnelle :

Les établissements privés de la FTP, concentrés au niveau de la Capitale, offrent majoritairement des formations dans le domaine tertiaire. Mis à part, de rares établissements, ils souffrent d'un manque important de ressources. Leurs capacités sont en général disparates '....

L'action dans ce domaine portera sur :

Activité 2401 Audit des établissements privés de FP : il s'agit de réaliser un audit des établissements privés de la formation professionnelle servant la

classification en catégorie des établissements et l'identification de leurs besoins en appui pédagogiques.

Activité 2402 : Mise en place d'un système d'accréditation des établissements privés de formation il s'agit de concevoir et mettre en œuvre un système souple et harmonieux pour la reconnaissance l'homologation et l'accréditation des établissements privés de formation professionnelle en fonction notamment de leurs champs d'intervention, leurs niveaux de qualification, leurs infrastructures, leurs équipements et leurs ressources humaines. Cette accréditation sera renouvelable périodiquement (3 à 5 ans).

Activité 2403 : Appui pédagogique aux établissements privés de formation professionnelle : des appuis pédagogiques seront mobilisés aux établissements en fonction de la priorité des leurs formations qu'ils assurent, des publics visés et de leurs besoins. Les établissements bénéficieront notamment des services rendus par les différentes structures du département (Inspection, INAP-FTP, Structure de Formation des Formateurs).

4.6.2.3.2.5 Sous composante 250 : Amélioration des conditions de vie pédagogiques dans les établissements :

Les établissements de la FTP offrent très peu d'activités scolaires à leurs élèves en dehors des heures de cours. Les activités culturelles et sportives sont presque absentes dans la plupart des établissements. Ce qui rend la vie en leur sein peu attrayante pour les élèves qui sont de ce fait privés de possibilités réelles d'épanouissement de leurs talents. Cette sous composante vise à créer des conditions de vie scolaire motivantes pour les élèves, diversifiant leurs modes d'apprentissage et améliorant leur attachement à leurs établissements. L'action dans ce domaine portera sur :

Activité 2501 : Mise en place de bibliothèques scolaires : il s'agit de systématiser l'existence de bibliothèques équipées pour tous les établissements. Ces bibliothèques, en plus de fonds documentaires substantiels, seront dotées de matériel audiovisuel et d'équipements pour les activités ludiques et récréatives. Elle porte sur :

- La construction ou l'aménagement de locaux pour bibliothèques ;
- L'acquisition de fonds documentaires ;
- La formation et la nomination de bibliothécaires.

Activité 2502 : Mise en place de salles Informatiques avec accès à Internet : chaque pôle de formation ou grand établissement sera doté d'une salle informatique avec accès à Internet pour permettre aux élèves un meilleur accès aux possibilités de recherche, d'information et de formation offertes par les NTIC.

4.6.3 Composante 300 : Capacité du dispositif

4.6.3.1 Rappel des objectifs poursuivis :

- La rationalisation de l'offre en place à travers la rénovation des équipements désuets et la réhabilitation des bâtiments ;

- La mise en place de pôles de formations tenant compte des réalités économiques des régions ;
- L'extension des capacités des structures existantes ;
- La création de nouvelles structures de formation, et ;
- La mise en place d'un large dispositif d'apprentissage insertion ciblant les jeunes déscolarisés et prenant appui sur les potentialités et les besoins en qualifications du secteur informel urbain et rural.
- Le développement d'un système de la reconnaissance des acquis professionnels et d'homologation des diplômes.
-

4.6.3.2 Acquis :

La réalisation de cette composante vise la réalisation des objectifs du Gouvernement retenus pour l'extension de l'offre qui s'appuient sur les résultats des études réalisées lors de la première phase du PNDSE dans les branches d'activité et les secteurs professionnels suivants :

- le bâtiment et les travaux publics,
- l'industrie et les mines,
- l'hôtellerie et le tourisme,
- les NTIC,
- l'agropastoral,
- l'informel urbain,
- la mécanique,
- le froid et la climatisation,
- la couture et
- le travail du cuir ;

Les recommandations⁵ de ces études ont porté sur (i) la définition des filières pertinentes, la quantification des besoins en main d'œuvre qualifiée par secteur et la proposition de mesures à mettre en œuvre pour développer une offre de formation adaptée.

Notons par ailleurs, que *la composante 400 : Efficacité externe* prévoit la réalisation éventuelle d'études complémentaires couvrant d'autres secteurs ou branches d'activité.

4.6.3.3 Sous composantes et activités

Cette composante comporte la rationalisation et l'extension de l'offre de formation des structures actuelles, la mise en place de pôles de formations tenant compte des réalités économiques des régions , la création de nouvelles structures de formation et la mise en place d'une offre de formation spécifique aux besoins du secteur informel, de l'économie rurale s'adressant aux populations prématurément déscolarisées du système éducatif et le développement d'un système de reconnaissance des acquis professionnels et d'homologation des diplômes.

⁵ Chaque étude sectorielle procède à une comparaison des besoins identifiés par rapport à l'offre actuelle et donne des recommandations quant aux filières à développer, aux modes de formation à privilégier et aux quantités de la demande potentielle des entreprises.

Là aussi, il sera procédé à une approche sectorielle basée sur la priorisation des besoins.

4.6.3.3.1 Composante 300 : Capacité du dispositif

Sous composantes :	Activités	Types de travaux et services	Hypothèse
310 : Mise en place de pôles de formations régionaux	<ul style="list-style-type: none"> - Activité 3101 : Étude sur l'état des lieux - Activité 3102 : création des pôles de formation régionaux - Activité 3103 : Renforcement des pôles de formation des pôles - Activité 3104 : Création d'offres de formation dans certaines communes. 	Assistance technique Formation Équipements Génie civil	
320 : Extension de l'offre de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Activité 3201 : extension de l'offre dans les établissements existants - Activité 3202 : création d'un établissement en BTP - Activité 3203 : création d'un établissement en hôtellerie tourisme - Activité 3204 : création d'un établissement pour les NTIC - Activité 3205 : Création d'un Établissement de formation professionnelle pour l'exploitation des ressources animales - Activité 3206 : Création d'un centre de formation professionnelle pour les métiers artisanaux - Activité 3207 : Achèvement du centre de la SNIM 	Assistance technique Formation Équipements Génie civil	
330 : mise en place d'un dispositif d'apprentissage insertion	<ul style="list-style-type: none"> - Activité 3301 : assistance technique d'appui à la mise en œuvre ; - Activité 3302 : mise en œuvre de la formation de masse - Activité 3303 : Appui à l'insertion 	Assistance technique Formation Équipements Génie civil	Capacité de prise en charge des frais récurrents

Sous composantes :	Activités	Types de travaux et services	Hypothèse
340 : Développement d'un système de la reconnaissance des acquis professionnels et d'homologation des diplômes.	<ul style="list-style-type: none"> - Activité 3401 : Étude de conception du dispositif de reconnaissance des acquis professionnels et d'homologation des diplômes - Activité 3402 : assistance technique d'appui à la mise en œuvre du système - Activité 3403 : mise en place d'un système de reconnaissance des acquis professionnels et d'homologation des diplômes. 		

4.6.3.3.2 Description des sous composantes et activités

4.6.3.3.2.1 Sous-composante : 310 : Mise en place de pôles de formations régionaux

Cette sous composante, constitue une recommandation des audits des CFPP et une orientation indispensable pour une meilleure exploitation de l'offre nationale. Elle a pour objet d'harmoniser l'offre régionale en formation professionnelle et ce en évitant les doubles emplois et de confédérer les ressources. Cette sous composante permettra également d'améliorer la capacité d'accueil des établissements existants par la rationalisation de l'offre en place. Une étude préalable permettra de définir, pour chacun des secteurs, les modalités ou combinaisons de modalités (apprentissage en entreprise, formation courte d'insertion, formation privée et formation en établissement publics à plein ou dual) les plus efficaces pour atteindre l'objectif visé.

Activité 3101 : Étude sur l'état des lieux : il s'agira de disposer d'un état des lieux réactualisé et partagé par les acteurs du système qui servira pour la prise de décision relative au nombre et à la localisation des pôles de formation régionaux. Il est à noter que les recommandations des audits des établissements de l'intérieur du pays soulignent particulièrement cette action. Par ailleurs, le choix des CFPP retenus pour assurer la formation initiale constitue déjà un élément tendanciel.

Activité 3102 : Création des pôles de formation régionaux : cette activité concerne les mesures opérationnelles pour la création des pôles de formation régionaux, en leur affectant les ressources disponibles.

Activité 3103 Renforcement des pôles de formation régionaux il sera question de renforcer les pôles retenus en les dotant des infrastructures, des équipements et des moyens supplémentaires nécessaires.

Activité 3104 : Création d'offres de formation dans certaines communes : cette activité vise la création d'une offre de formation professionnelle adaptée

pouvant satisfaire progressivement les besoins des localités non couvertes par le dispositif actuel de la FTP.

4.6.3.3.2.2 Sous composante 320 : Extension de l'offre de formation

Cette sous composante a pour objectif d'améliorer la capacité d'accueil des établissements existants par la rationalisation de l'offre en place et l'ouverture de nouvelles filières répondant à un besoins justifié par les études sectorielles déjà réalisées, ainsi que la création de nouveaux établissements.

La création de nouveaux établissements sera faite, conformément aux recommandations des études sur les besoins en qualification, sur la base de réalisation d'études préliminaires précisant les cursus de formation et les flux, les besoins en équipements et génie civil, les besoins en personnels, le budget de fonctionnement et fera l'objet d'un calendrier réaliste de mise en œuvre. Les secteurs prioritaires seront ciblés par la mise en place d'une offre spécifique pour la formation aux niveaux ouvriers, technicien et technicien supérieur. Les activités prioritaires dans ce cadre concernent :

Activité 3201 : Extension de l'offre dans les établissements existants : cette activité a pour objectif de renforcer la capacité d'accueil dans les établissements en place par la création de nouvelles filières recommandées par les études sectorielles. Elle porte notamment sur :

- La transformation du CSET pour couvrir les formations de niveau de Licence professionnelle, etc. ;
- La transformation des lycées LFTP pour couvrir les formations de niveau BTS ;
- L'élaboration des programmes et des documents pédagogiques d'appui ;
- La construction ou l'aménagement de locaux ;
- L'acquisition d'équipements ;
- Le recrutement et la formation des formateurs.

Activité 3202 : création d'un établissement sectoriel en BTP :

Les études sectorielles menées dans le cadre de la première phase du PNDSE pour identifier les besoins en compétences et qualifications du marché de l'emploi ont mis en évidence un manque aigu de main d'œuvre qualifiée dans le secteur du BTP, manque illustré par la sous qualification des travailleurs en activité, la présence de nombreux étrangers et la faiblesse des performances techniques dans la réalisation des ouvrages. Les besoins présents et potentiels induits par le développement du BTP tant en formation initiale qu'en formation continue sont jugés importants. Or, l'offre nationale dans ce secteur se limite essentiellement à des formations peu adaptées assurées par certains établissements de formation technique et professionnelle. Ces formations ont été pour la plupart mises en place de manière improvisée sous la pression des événements de 1989 avec le Sénégal qui ont vu le rapatriement de la majorité des étrangers travaillant dans le secteur. Cette activité a

pour objectif de répondre aux besoins ainsi mis en évidence par la création d'un établissement à vocation sectoriel. Elle porte sur :

- La construction des locaux de l'établissement ;
- L'acquisition des équipements administratifs et pédagogiques ;
- L'acquisition de fonds documentaires ;
- La formation des formateurs et des personnels d'encadrement ;
- La mobilisation d'une assistance technique pour l'élaboration des programmes et l'appui au démarrage des activités de l'établissement.

Activité 3203 : création d'un établissement en hôtellerie tourisme

L'importance des besoins en formation de la main d'œuvre, dans ce secteur est démontrée par les enquêtes menées. En effet, la majorité des entreprises interrogées estiment que les besoins en perfectionnement de leur personnel sont importants à très importants. Pour pallier à ce manque de qualifications, les entreprises forment sur le tas, et par leurs propres moyens, leur personnel à leur embauche. Par ailleurs, 47 % des entreprises comptaient introduire des nouveaux services ou produits d'ici les 5 prochaines années; 41% des entreprises interrogées comptent embaucher des nouveaux employés à court terme. Selon les enquêtes menées par l'NAP-FTP, les prévisions d'embauche des entreprises on estime que les effectifs de main d'œuvre dans le secteur augmenteraient avec un taux d'accroissement annuel moyen de 7,8%. Des besoins pressant avaient été exprimés pour les métiers liés à la croissance de la demande en circuits touristiques (guides touristiques, chauffeurs, agents de voyage), à la gestion hôtelière, à l'accueil et à la restauration.

Cette activité porte également sur :

- La construction des locaux de l'établissement ;
- L'acquisition des équipements administratifs et pédagogiques ;
- L'acquisition de fonds documentaires ;
- La formation des formateurs et des personnels d'encadrement ;
- La mobilisation d'une assistance technique pour l'élaboration des programmes et l'appui au démarrage des activités de l'établissement
-

Activité 3204 créations d'un établissement pour les NTIC: cette activité constitue une recommandation de l'étude sur le secteur NTIC. (...). Elle a pour objectif d'étendre l'offre nationale sur un secteur en pleine expansion. Aucune des structures actuelles n'apporte une réponse aux besoins identifiées dans ce domaine. L'activité concerne :

- La construction des locaux de l'établissement ;
- L'acquisition des équipements administratifs et pédagogiques ;
- L'acquisition de fonds documentaires ;
- La formation des formateurs et des personnels d'encadrement ;
- La mobilisation d'une assistance technique pour l'élaboration des programmes et l'appui au démarrage des activités de l'établissement

Activité 3205 créations d'un établissement pour l'exploitation des ressources animales : cette activité constitue une recommandation de l'étude sur le secteur agropastoral. Elle a pour objectif d'étendre l'offre nationale sur un secteur en pleine expansion. Aucune des structures actuelles n'apporte une réponse aux besoins identifiés dans ce domaine. L'activité concerne :

- La construction des locaux de l'établissement ;
- L'acquisition des équipements administratifs et pédagogiques ;
- L'acquisition de fonds documentaires ;
- La formation des formateurs et des personnels d'encadrement ;
- La mobilisation d'une assistance technique pour l'élaboration des programmes et l'appui au démarrage des activités de l'établissement

Activité 3206 créations d'un établissement pour les métiers artisanaux : cette activité constitue une forte demande du secteur de l'artisanat. Au-delà de la conservation du patrimoine national qu'elle engendre par la préservation du savoir-faire des artisans, cette action profite également à un créneau secteur du tourisme. Elle a pour objectif d'étendre l'offre nationale sur un secteur en pleine expansion. Aucune des structures actuelles n'apporte une réponse aux besoins identifiés dans ce domaine.

L'activité concerne :

- La construction des locaux de l'établissement ;
- L'acquisition des équipements administratifs et pédagogiques ;
- L'acquisition de fonds documentaires ;
- La formation des formateurs et des personnels d'encadrement ;
- La mobilisation d'une assistance technique pour l'élaboration des programmes et l'appui au démarrage des activités de l'établissement

Activité 3207 : Achèvement du centre de la SNIM : Les travaux relatifs à ce centre font l'objet d'une convention entre la SNIM et l'AFD et couvrent :

- La construction des locaux de l'établissement ;
- L'acquisition des équipements administratifs et pédagogiques ;
- L'acquisition de fonds documentaires ;
- La formation des formateurs et des personnels d'encadrement ;
- La mobilisation d'une assistance technique pour l'élaboration des programmes et l'appui au démarrage des activités de l'établissement ;
- Appui pédagogique de l'INAP-FTP et homologation des diplômes.

4.6.3.3.2.3 Sous composante 330 : mise en place d'un dispositif d'apprentissage insertion

Les différentes stratégies éducatives mises en œuvre ces deux dernières décennies se fixaient entre autres objectifs de contrôler le passage entre les différents niveaux du système éducatif en vue de tenir compte des contraintes de l'économie tant en matière de financement qu'en matière d'emploi. Les approches proposées se limitent à des régulations de type mécanique qui se basent uniquement sur les possibilités

d'accueil au niveau supérieur. Les élèves n'ayant pas la chance d'être admis au niveau suivant deviennent purement et simplement des laissés pour compte. Ainsi, chaque année, des milliers de jeunes quittent, de façon forcée, le système éducatif et n'ont comme alternative que de se présenter sur le marché du travail sans aucune préparation préalable à l'emploi. Il est donc impératif que l'offre de formation de la FTP se restructure pour prendre en compte cette importante demande sociale, tout en mettant l'accent sur les potentialités du secteur informel et de l'économie rurale.

Cette restructuration fera l'objet d'un appui basé d'abord sur une étude spécifique pour déterminer les conditions d'apprentissage-insertion de la population cible, les possibilités d'utilisation des structures existantes et les besoins en extension. Il est recommandé que l'approche dans ce domaine privilégie l'identification d'expériences régionales ou internationales réussies, leur transfert et leur adaptation au contexte mauritanien. Sans exclure d'autres secteurs qui peuvent s'avérer pertinents, le secteur informel tant urbain que rural présenterait des atouts réels aussi bien au niveau de sa taille (nombre d'entreprises) qu'au niveau de l'existence d'expériences pouvant faire l'objet de transfert. Il est toutefois certain que les approches retenues doivent être novatrices et savoir toucher et intéresser les professionnels et entreprises des secteurs, d'une part, et des candidats à l'apprentissage-insertion présentant les prédispositions et les motivations nécessaires, d'autre part. Ceci requiert notamment une sensibilisation approfondie et un suivi de qualité.

Sur la base des besoins déjà identifiés et des compléments éventuels d'information prévus à la composante 400, une approche sectorielle permettra d'évaluer la pertinence des programmes actuels en direction de cette économie en vue de les renforcer et de développer des nouveaux programmes en réponse aux besoins non pris en compte actuellement.

Pour les établissements actuels, cette activité s'appuiera sur "un projet d'établissement" dotant chaque établissement d'une vision de développement en harmonie avec les besoins du tissu économique environnant.

La nature de ces besoins exige une offre flexible et mobile pour s'adapter à l'évolution des besoins et être à la portée des publics géographiquement éloignés. Ainsi, le programme d'action envisagé dans ce cadre concerne :

Activité 3301 : Assistance technique d'appui à la mise en œuvre : cette activité vise le transfert adaptation des expériences réussies d'apprentissage-insertion dans certains pays de la sous région. Elle porte sur la mise en place de partenariats avec des institutions étrangères compétente dans le domaine.

Activité 3302 : Mise en œuvre de la formation de masse : cette activité vise la mise en œuvre de la formation de masse. Il s'agira de mettre en œuvre des formations qualifiantes aux profits des adolescents, des jeunes (15-24 ans) et des adultes, les préparant à l'exercice d'un métier. Les modes de l'apprentissage ou de l'alternance seront privilégiés chaque fois que possible.

Activité 3303 : Appui à l'insertion : cette activité vise à apporter aux apprentis une aide à l'insertion après leur formation. Elle porte sur la mobilisation des appuis à l'insertion et le suivi des actions en suscitant la contribution des institutions actives dans ce domaine notamment les programmes d'insertion, l'ANAPEJ, le Commissariat chargé de la lutte contre la pauvreté et autres projets.

4.6.3.3.2.4 Sous composante 340 : mise en place d'un système de la reconnaissance des acquis professionnels et d'homologation des diplômes

L'absence d'un système de la reconnaissance des acquis professionnels et d'homologation des diplômes entrave largement la promotion des ressources humaines nationales. En effet, l'expérience acquise en milieu de travail constitue une voie de formation professionnelle incontestable et apporte une valeur ajoutée certaine aux compétences de l'individu. La non reconnaissance de l'expérience et le peu de valorisation des parcours de la main-d'œuvre constituent à la fois une injustice à son égard et un manque à gagner aux entreprises.

Par ailleurs, la pléthore des titres technique et professionnelles (diplômes et attestations) et la diversité de leurs origines créent une confusion chez les employeurs qui ne

Activité 3401 : Étude de conception du dispositif de reconnaissance des acquis professionnels et d'homologation des diplômes : cette activité vise à concevoir le dispositif en question et à proposer les outils nécessaires à sa mise en œuvre.

Activité 3402 : Assistance technique d'appui à la mise en œuvre du système : cette activité vise à apporter l'appui technique nécessaire à la mise en œuvre du système de reconnaissance des acquis et d'homologation des diplômes.

Activité 3403 : Mise en place d'un système de la reconnaissance des acquis professionnels et d'homologation des diplômes : cette activité vise à mettre en œuvre le système de reconnaissance des acquis et d'homologation des diplômes.

4.6.4 Composante 400 : Efficacité externe du dispositif

4.6.4.1 Rappel des objectifs poursuivis :

- Pérenniser et compléter le dispositif d'information sur les besoins de l'emploi ;
- Dynamiser la relation formation emploi ;
- Développer les mécanismes de formation continue ;
- Consolider le suivi des sortants ;
- Développer une réelle stratégie de communication et d'information en direction des différents bénéficiaires et acteurs du système.

4.6.4.2 Acquis :

La réalisation de cette composante s'appuie sur :

- les résultats des études sectorielles disponibles et une expérience confirmée dans la réalisation de ces études ;
- une expérience confirmée du FAP-FTP dans la formation avec l'entreprise, des outils de gestion expérimentés et un comité bi-partite État-secteur privé fonctionnel ;
- un cadre d'organisation de l'alternance et de l'apprentissage, déjà proposé et approuvé et des expériences pilotes initiées par certains établissements de formation ;
- un système de suivi des sortants proposé et partiellement mis en œuvre à travers des enquêtes d'insertion réalisées sur les promotions 2002 et 2004 et programmées pour la promotion 2005 ;
- un cadre conceptuel d'organisation du dispositif en cours d'élaboration comportant une composante communication.

4.6.4.3 Sous composantes et activités

Cette composante comporte le renforcement du FAP-FTP, le développement des services aux entreprises dans les établissements de formation, le développement de l'alternance et de l'apprentissage, le renforcement de l'information sur les besoins de l'emploi, l'évaluation de l'efficacité externe des établissements et la mise en œuvre d'une stratégie de communication.

Ces différentes sous-composantes sont détaillées au tableau suivant :

4.6.4.3.1 Composante 400 : Efficacité externe du dispositif

Sous composantes	Activités	Types de travaux et services	Hypothèse
410 : Renforcer le FAP-FTP	<ul style="list-style-type: none">- Activité 4101 : Développer les capacités du FAP-FTP (RH, ressources matérielles, financements)- Activité 4102 : Instituer et financer les diagnostics des entreprises- Activité 4103 : Instituer et financer les plans de formation sectoriels- Activité 4104 : Appui aux fédérations- Activité 4105 : Appui aux établissements ;	Assistance technique Formation Équipements Fonds	Adhésion des entreprises et établissements

Sous composantes	Activités	Types de travaux et services	Hypothèse
420 : Renforcement des services aux entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - Activité 4201 : Appui aux services de FC et Relations formation-emploi des établissements; - Activité 4202 : Mise en œuvre de plan de FC ; - Activité 4203 : Organiser les prestations de services 	Assistance technique Formation Équipements Génie civil	
430 : Développement de l’alternance et de l’apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> - Activité 4301 : Cadre réglementaire (définitions des normes, guides et procédures) ; - Activité 4302 : Financement des nouvelles charges induites par ce mode - Activité 4303 : Formation de formateurs, tuteurs et maîtres d’apprentissage - Activité 4304 : Appui à l’expérimentation dans certaines filières 	Assistance technique Formation Équipements	Adhésion des entreprises et établissements
440 : Information sur les besoins de l’emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Activité 4401 : Élaboration de nomenclatures des métiers et répertoires d’emploi ; - Activité 4402 : Standardisation des secteurs de formation ; - Activité 4403 : Réalisation d’études complémentaires sur certaines filières ; - Activité 4404 : Consolidation du département de l’INAP-FTP en charge de l’information sur l’emploi 	Assistance technique Formation Équipements	Adhésion des entreprises et établissements

Sous composantes	Activités	Types de travaux et services	Hypothèse
450 : Évaluation de l'efficacité externe des établissements	<ul style="list-style-type: none"> - Activité 4501 : Mise en place d'un dispositif de suivi des sortants ; - Activité 4502 : Réalisation des enquêtes d'insertion - Activité 4503 : Réalisation des enquêtes de cheminement ; - Activité 4504 : Institution et soutien à l'aide au placement des élèves. 	Assistance technique Formation Équipements	Adhésion et participation des entreprises Adhésion et participation des autres institutions en charge de la question de l'emploi
460 : Stratégie de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Activité 4601 : Stratégie de communication - Activité 4602 : Élaboration des outils et supports - Activité 4603 : Mise en place d'un système d'orientation - Activité 4604 : Mise en œuvre de campagnes de sensibilisation - 	Assistance technique Formation Services d'impression	Adhésion des organisations d'employeurs et travailleurs Adhésion des départements en charge de l'éducation et de l'emploi

4.6.4.3.2 Description des sous composantes et activités

4.6.4.3.2.1 Sous-composante 410 : Renforcer le FAP-FTP

Le renforcement du FAP-FTP vise, entre autres, à en faire un véritable outil de développement de la formation continue. Se basant sur le diagnostic de l'action du FAP-FTP au cours de la première phase du PNDSE, les activités proposées dans cette sous composante permettront d'élargir l'intervention FAP-FTP pour couvrir aussi bien le côté émergence et pertinence de la demande (travail avec les organisations patronales) que le côté préparation et efficacité de l'offre (travail avec les opérateurs de formation publics et privés). Les activités prévues dans ce domaine concernent :

Activité 4101 : Développer les capacités du FAP-FTP. Cette activité porte sur le renforcement des ressources humaines du FAP-FTP, la consolidation de ses équipements et la mobilisation des fonds lui permettant d'assurer le financement de l'investissement, de la Formation Continue, de l'alternance et de l'apprentissage.

Activité 4102 : Instituer et financer les diagnostics des entreprises : pour inciter l'expression des véritables besoins des entreprises et être sûr qu'ils s'articulent par rapport à des stratégies claires de développement de celles-ci, le FAP-FTP doit s'ouvrir au financement des diagnostic des entreprises en vue d'identifier de façon fiable leur besoins et proposer les plans de formation appropriés. Cette action qui participe à garantir un meilleur impact des formations sera réalisée par des bureaux d'études compétents et des prestataires publics et privés de formation.

Activité 4103 : Instituer et financer les plans de formation sectoriels : l'une des contraintes qu'avait connu le FAP-FTP sur la première phase du PNDSE se situe au niveau de son mode de financement limité aux actions de formation ponctuelles. Cette activité vise, en articulation avec l'activité précédente, à instituer le financement par le FAP-FTP de plans de formation sectoriels profitant à un ensemble d'entreprises d'un secteur donné et couvrant aussi bien les besoins de formation transversaux que spécifiques.

Activité 4104 : Appui aux fédérations : Les fédérations d'entreprises (sous leurs diverses formes) doivent jouer un rôle déterminant dans le développement de la relation formation- emploi, de façon générale, et la mise en œuvre des différents modes de formation nouveaux, en particulier. Il se trouve, cependant, que, pour différentes raisons, ces organisations ne sont pas en mesure de remplir cette mission. Cette activité vise alors à leur offrir les appuis en organisation, gestion, conseil et formation permettant d'en faire un partenaire fiable du dispositif de formation

Activité 4105 : Appui aux établissements : le développement de la formation continue et des autres modes de formation avec les entreprises ne peut se faire sans que les établissements ne puissent y jouer un rôle de premier plan. Pour ce faire, les modes de financements du FAP-FTP devraient lui permettre d'être en mesure d'assurer aux établissements de formation publics et privés les différents appuis concourant au renforcement de leur offre de formation continue.

4.6.4.3.2.2 Sous-composante 420 : Renforcement des services aux entreprises

La dynamisation de la relation formation –emploi passe aussi par des établissements en mesure de jouer leur rôle de partenaire à part entière du secteur productif. Or, malgré l'institution de différentes missions dans ce cadre au sein des organigrammes des établissements, ceux-ci demeurent incapables de développer les liens pérennes et efficaces avec leurs bassins d'emplois. Cette sous composante vise à pallier les faiblesses constatées dans ce domaine à travers les appuis objets des activités ci-dessous énumérées qui trouveront leur ancrage par rapport aux projets d'établissements respectifs :

Activité 4201 : Appui aux services de FC et Relations formation- emploi des établissements : cette activité porte sur différents appuis à ces services en matière de formation, d'équipements, de génie civil, d'assistance technique pour le développement des procédures et outils de gestion de leurs activités.

Activité 4202 : Mise en œuvre de plan de FC : cette activité porte sur un appui spécifique aux établissements en vue de développer et maîtriser des approches d'ingénierie leur permettant de démarcher les entreprises partenaires en vue d'identifier leurs besoins en formation, d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de formation continue répondant aux besoins identifiés.

Activité 4203 : Organiser les prestations de services : les statuts consacrant l'autonomie des établissements de formation leur autorisent l'organisation de prestations de services et les instituent même comme sources potentielles de financement. Il se trouve cependant, que cette prestation des services laissée à la libre initiative des établissements sans réglementation, ni suivi, n'a pas donné l'effet attendu en terme de renforcement de la relation de l'établissement avec les secteurs productifs. L'objet de cette activité est d'évaluer la pratique actuelle en la matière, de pallier les déficits réglementaires et de prévoir les appuis (en formation, assistance technique, équipements) permettant le développement de prestations jouant pleinement leurs rôles de dynamiques partenariales, de contextes pédagogiques formateurs et de ressources de financement.

4.6.4.3.2.3 Sous-composante 430 : Développement de l'alternance et de l'apprentissage

L'action dans ce domaine aura plusieurs arrimages : l'un par rapport à l'activité (1105) portant sur l'harmonisation des cursus de formation et l'autre par rapport aux projets des établissements. Cette sous composante s'inscrit dans la poursuite de l'étude ayant permis d'élaborer un cadre d'organisation des nouveaux modes de formation et cherchera à ouvrir la voie à la mise en pratique des propositions dudit cadre. Elle comporte des activités visant à mobiliser aux établissements et aux entreprises les appuis nécessaires pour la mise en œuvre de ces nouveaux modes.

Activité 4301 : Cadre réglementaire (définitions des normes, guides et procédures) : Il s'agit, en complémentarité avec l'activité 1105, ci-dessus citée d'élaborer et approuver les textes complétant le dispositif réglementaire régissant ces nouveaux modes.

Activité 4302 : Financement des nouvelles charges induites par ce mode : ces nouveaux modes de formation induisent des charges relatives à l'assurance des stagiaires, leurs déplacements, le déplacement des formateurs, le démarchage des entreprises, etc. qui ne sont pas considérées dans les lignes budgétaires actuelles. Cette activité cherche à mener les réflexions nécessaires pour cerner ces nouvelles charges et leur mobiliser les financements adéquats dans les formes et suivants les modalités appropriées.

Activité 4303 : Formation de formateurs, tuteurs et maîtres d'apprentissage : ces nouveaux modes de formation induisent également d'importants besoins en formation aussi bien au niveau des personnels du dispositif de formation qu'au niveau des entreprises partenaires. L'objet de cette activité est de permettre l'élaboration, le financement et la mise en œuvre d'un plan de formation répondant à ces besoins.

Activité 4304 : Appui à l'expérimentation dans certaines filières : la généralisation de ces nouveaux modes se heurte à plusieurs obstacles au niveau de la capacité du tissu économique à y participer et celle des établissements pour les mettre en œuvre. Il convient alors d'adopter une démarche progressive partant d'une

expérimentation dans des filières économiques et les établissements pressentis à sa réussite. L'objet de cette activité est de mobiliser l'assistance en ingénierie, équipements et conseil pour mener des expériences pilotes. L'un des volets importants de l'appui en ingénierie portera sur l'intégration de ces modes dans les projets et plans d'action des établissements, le partage et l'échange des expériences nationales et sous régionales.

4.6.4.3.2.4 Sous-composante 440 : Information sur les besoins de l'emploi

Le diagnostic des ressources et de l'état de l'information sur les besoins de l'emploi a révélé certaines limites qui ont justifié l'institution d'une mission d'analyse des besoins en qualification de l'économie, au niveau de l'INAP-FTP, en vue d'orienter l'offre de formation. Ces limites, en plus du choix pédagogique opéré en faveur de l'approche par compétences, ont donné au dispositif de recueil et de traitement de l'information instauré au niveau de l'INAP-FTP ses principales caractéristiques. En effet, l'action dans ce domaine s'est très vite inspirée du cadre global d'ingénierie des dispositifs de formation, élaboré par l'Organisation Internationale de la Francophonie. Le dispositif s'est alors construit autour des études sectorielles visant à cerner les besoins en qualification, suivies des analyses de situations de travail permettant de décrire les métiers ciblés pour donner suite à l'élaboration des programmes de formation. En dépit d'importants résultats enregistrés dans ce cadre, des contraintes majeures demeurent posées aussi bien pour la pérennisation et la consolidation du dispositif mis en place au niveau de l'INAP-FTP que pour parfaire des déficits au niveau du dispositif national d'information sur les besoins de l'emploi. Cette sous composante s'attache à trouver des solutions à ces difficultés et doit de ce fait, être menée en étroite collaboration avec les autres départements et acteurs en charge de l'emploi. Elle comporte les activités suivantes :

Activité 4401 : Élaboration de nomenclatures des métiers et répertoires d'emploi : l'un des principaux obstacles rencontrés dans la collecte et l'analyse des besoins en qualification de l'économie se situe au niveau de l'absence de nomenclatures des métiers et des répertoires d'emplois qui prive les acteurs de l'emploi et de la formation de ces outils indispensables pour la gestion des ressources humaines et la prévision des besoins. L'absence de ces nomenclatures et répertoires s'est exprimée particulièrement au niveau des études et enquêtes déjà menées par un grand taux de non réponse aux questions relatives aux structures des emplois et qualifications dans les entreprises, limitant du coût la fiabilité des données recueillies et la pertinence de l'analyse faite. L'objectif de cette activité est de mobiliser l'assistance technique nécessaire pour mener une action d'envergure pour l'élaboration de ces outils. L'activité sera menée en étroite collaboration avec les structures du département en charge de l'emploi.

Activité 4402 : Standardisation des secteurs de formation : En complémentarité avec l'activité précédente, celle-ci vise à réaliser une nomenclature des secteurs de formation qui est un outil indispensable pour harmoniser les niveaux de qualification et les diplômes par rapport aux niveaux de qualification exigés par les entreprises.

Activités 4403 : Réalisation d'études complémentaires sur certaines filières : il s'agit, en fonction du niveau de révision actuel des programmes et des mutations en perspective de l'économie nationale, de compléter le dispositif des études sectorielles déjà réalisées par des études portant sur des secteurs ou filières supposés être en demande.

Activité 4404 : Consolidation du département de l'INAP-FTP en charge de l'information sur l'emploi : il s'agit d'analyser le dispositif d'information sur les besoins de l'emploi mis en place au niveau de cet institut en vue de dégager ses forces et faiblesses en terme de collecte, de traitement, d'analyse, d'exploitation et de diffusion de l'information, de proposer et de mettre en œuvre les recommandations permettant sa consolidation et sa pérennisation.

4.6.4.3.2.5 Sous-composante 450 : Évaluation de l'efficacité externe des établissements

Cette sous composante s'inscrit dans la poursuite de l'étude menée au cours de la première phase du PNDSE. Cette étude a permis de proposer un dispositif de suivi des sortants de la FTP dont la mise en œuvre est restée très partielle. Malgré la complémentarité des composantes du dispositif proposé, sa mise en œuvre s'est limitée à la réalisation de deux enquêtes d'insertion (promotion 2002 et 2004) qui ont cependant données des résultats intéressants. La réalisation de ces enquêtes n'était pas facile du fait, justement, d'un manque notoire de mise œuvre des composantes du dispositif au niveau des établissements. Une bonne complémentarité est à rechercher entre cette sous composante et la sous composante 120, en particulier son activité 1203 portant sur l'introduction de la gestion par les résultats et ses aspects concernant l'évaluation de l'efficacité interne des structures. Les principales activités de cette sous composantes sont :

Activité 4501 : Mise en place d'un dispositif de suivi des sortants : il s'agit d'analyser le système de suivi des sortants proposés, d'identifier les contraintes liées à sa mise en œuvre et de proposer les recommandations qui en découlent. Il s'agit aussi, en particulier, d'analyser les interactions entre ce système et le réseau objet de l'activité 1202 et de mobiliser les appuis nécessaires à la mise en place du système : mesures administratives, formation, assistance technique, équipements, etc.

Activité 4502 : Réalisation des enquêtes d'insertion : ces enquêtes constituent l'un des outils de mesure de l'efficacité externe du dispositif. Une bonne expérience est déjà acquise dans leur mise en œuvre. Cette activité portera sur la mobilisation du financement pour la réalisation régulière de ces enquêtes et surtout sur l'exploitation de leurs résultats.

Activité 4503 : Réalisation des enquêtes de cheminement : ces enquêtes sont aussi un outil de mesure de l'efficacité externe du dispositif. Bien qu'elles aient été prévues par le système proposé, elles n'ont jamais été réalisées. Cette activité vise à mobiliser une assistance technique en vue de réaliser ces enquêtes, de fixer leur

fréquence et d'assurer un transfert de compétences vers les structures nationales qui en ont la charge.

Activité 4504 : Institution et soutien à l'aide au placement des élèves : par leurs liens qui deviendront de plus en plus étroits avec les secteurs productifs, les établissements de formation seront en mesure de jouer un rôle important dans le placement des élèves qui constitue une amélioration de leur efficacité externe. Cette activité vise à mener la réflexion appropriée sur la définition du rôle à jouer dans ce domaine, l'élaboration des supports et outils à utiliser, le cas échéant.

4.6.4.3.2.6 Sous-composante 460 : Stratégie de communication

La FTP n'est pas suffisamment connue ni appréciée par ses principaux bénéficiaires que sont les élèves et les employeurs. Les élèves qui accèdent aux différents niveaux du dispositif sont pour la plupart en situation d'abandon ou d'échec scolaires. Au niveau du système éducatif il n'existe pas de politique ni de mécanismes d'orientation qui aident les élèves dans leur choix de parcours scolaires ou professionnels. Cette défaillance du système éducatif dans son ensemble se répercute négativement sur la FTP qui est perçue comme une voie de dernier recours pour ceux qui n'ont pas la possibilité de poursuivre leurs études générales au niveau supérieur.

Par ailleurs, les différentes études sectorielles menées dans le cadre de la première phase du PNDSE ont toutes fait ressortir une méconnaissance par les employeurs des possibilités offertes par le système FTP que ce soit en formation initiale ou en formation continue. La qualité de l'offre quand elle est connue est souvent appréciée négativement.

De plus les différents acteurs et partenaires du système FTP adhèrent mal aux politiques et aux stratégies de réformes mises en œuvre faute d'une communication appropriée.

En somme, dans le contexte économique et social particulier que connaît le pays et le contexte de refondation propre au dispositif de FTP, une bonne communication s'impose comme passage obligé pour corriger l'image du système aussi bien auprès de ces viviers potentiels de recrutement (promouvoir l'image d'une FTP voie de succès et non voie d'échec) qu'auprès des secteurs productifs utilisateurs de ses produits. L'enjeu est donc de taille. Il s'agit de promouvoir une communication permettant, à la fois, d'améliorer l'attractivité du système et de servir de support à la refonte qui constitue l'essence de toute la stratégie. Les activités envisagées dans ce cadre concernent :

Activité 4601 : Stratégie de communication : le Cadre Conceptuel de la FTP, élaboré dans le cadre du PNDSE, a proposé les éléments d'une stratégie de communication, particulièrement axée sur les déscolarisés. L'objet de la présente activité est de compléter, au plan conceptuel, ladite stratégie élaborée afin de s'assurer qu'elle soit en mesure de garantir l'amélioration de l'attractivité du dispositif, de servir de support pour la refonte du système et qu'elle constitue un bon fondement pour l'ensemble des activités de cette sous composante.

Activité 4602 : Élaboration des outils et supports : Il s'agira de développer et de mettre en œuvre les outils et supports proposés par la stratégie. Ces outils comporteront sûrement :

- des publications régulières de brochures et de déliants,
- des sites Internet
- des journées portes ouvertes sur la FTP ;
- etc.

Activité 4603 : Mise en place d'un système d'orientation : Au plan institutionnel, la responsabilité de la mise en place de ce dispositif revient au ministère chargé des enseignements fondamental et secondaire. Le département chargé du pilotage de la FTP devra contribuer et collaborer à la conception et aux modalités de mise en œuvre d'un tel dispositif. Parallèlement à cette contribution au niveau conceptuel et institutionnel, le dispositif FTP devra assurer une information permanente sur les formations et leurs débouchés et ce à travers l'utilisation des supports objet de l'activité 4602 ci-dessus et éventuellement d'autres supports spécifiques ; ainsi qu'à travers certaines des campagnes objet de l'activité 4604 ci-dessous.

Activité 4604 : Mise en œuvre de campagnes de sensibilisation : Le diagnostic, ci-dessus présenté, justifie la réalisation de campagnes de sensibilisation ponctuelles et périodiques à l'adresse des stagiaires et leurs familles, des entreprises, des travailleurs indépendants ainsi que les demandeurs d'emploi.

4.7 Coût de mise en œuvre

La mise en œuvre de cette stratégie nécessitera la mobilisation de ressources financières, estimées à 92 248 200 000 UM (348 110 000 USD), selon des scénarii optimistes en termes d'évolution du contexte macroéconomique du pays.

Ce coût, donné à titre indicatif, correspond également à une majoration des chiffres obtenus dans le cadre des simulations réalisées récemment pour les besoins des projets de l'Éducation.

Des estimations fines seront données dans le cadre des projets et plans d'action retenus pour la mise en œuvre de la présente stratégie.

4.8 Mécanisme de suivi/évaluation

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la présente stratégie sera assurée par un directoire coordonné par la Cellule de coordination et de suivi des projets

(prévues à l'Activité 1201) et composé de représentants des acteurs de la formation technique professionnelle et des PTF.